



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

107^e séance plénière

Lundi 27 juin 2005, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 84 de l'ordre du jour (suite)

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement : Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement

Rapports du Secrétaire général (A/59/800 et A/59/822)

Notes du Secrétaire général (A/59/826 et A/59/850)

Résumé établi par le Président du Conseil économique et social (A/59/823)

Document de séance (A/59/CRP.6)

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Datuk Mustapha Mohamed, Ministre auprès du Premier Ministre de Malaisie.

M. Mohamed (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je note un air d'optimisme au cours de ce second Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Je constate également les progrès réalisés depuis le Consensus de Monterrey vers la réalisation de nos objectifs de développement.

En particulier, la décision prise par le Groupe des Huit (G-8) d'annuler la dette et le fait que cinq pays ont atteint l'objectif visant à consacrer 0,7 % de leur

produit national brut à l'aide publique au développement sont fort louables. Les États Membres sont plus déterminés à mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement depuis que ceux-ci ont été adoptés en 2000. L'ONU a joué un rôle important en la matière. Elle reste pertinente, et nombre de pays attendent d'elle qu'elle procède à des examens périodiques pour évaluer où en est la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mon pays souhaiterait que l'ONU continue à jouer un rôle actif pour favoriser ce partenariat mondial en faveur du développement et pour coordonner les efforts mondiaux visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement humain. Tout en se félicitant des initiatives prises par l'ONU et les pays donateurs, les pays en développement doivent faire montre de la volonté et du courage nécessaires pour renforcer leurs propres capacités. Nos initiatives sur la bonne gouvernance, l'élimination de la corruption, la transparence et des institutions saines jouent un rôle important pour la réalisation de nos objectifs de développement. Rien ne saurait remplacer cela.

Deux ans après le Sommet de Monterrey, il continue d'apparaître clairement que l'insuffisance de ressources financières a entravé les efforts déployés par nombre de pays en développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le présent Dialogue de haut niveau souligne qu'il est important de maintenir et de renforcer le partenariat

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



entre les pays développés et les pays en développement pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Mon gouvernement considère la pauvreté comme un obstacle très grave au développement humain. Au cours des 35 dernières années, le taux de pauvreté en Malaisie a considérablement diminué. En 1970, la moitié environ des ménages vivait en deçà du seuil de pauvreté. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 5 %. Bien que nous ayons déjà atteint les Objectifs du Millénaire pour le développement pour ce qui est de la pauvreté – en fait, nous avons déjà réalisé tous les Objectifs du Millénaire pour le développement, à l'exception d'un seul – nous avons décidé que d'ici la fin de la décennie, nous aurons éliminé l'extrême pauvreté. C'est un but que - nous l'avons promis à notre peuple – nous atteindrons, et nous consacrerons toute notre énergie et toutes nos ressources à cet objectif.

Pour les pays en développement, un secteur privé actif et solide peut contribuer à la croissance et au développement durables. Depuis le milieu des années 80, mon gouvernement a mené des efforts concertés pour déréglementer et libéraliser l'économie. La politique de privatisation a été menée avec vigueur. Le « Malaysia Incorporated Concept » a été mis en place pour forger des liens plus étroits entre les secteurs privé et public. Une économie de plus en plus dirigée par le secteur privé a renforcé la croissance du pays et sa capacité de s'adapter et de procéder à des changements, amélioré plus rapidement le rendement et la productivité, ainsi que l'ensemble de la compétitivité nationale.

Les défis auxquels sont confrontés les pays en développement pour s'intégrer dans le système commercial international tiennent à leur capacité de participer pleinement et activement au système commercial multilatéral. À cet égard, la Malaisie souhaiterait que l'Organisation mondiale du commerce s'en tienne aux questions commerciales qui ont une place légitime au sein d'un système de règles commerciales multilatérales. Il faut rejeter toutes les conditionnalités intersectorielles telles que la tendance à lier l'accès au marché à des programmes d'aide, et les normes du travail, les droits de l'homme et l'environnement à des sanctions commerciales au nom de la cohérence. Il est impératif d'accorder une priorité de premier ordre aux déséquilibres et aux asymétries, notamment le non-respect par les pays développés de leurs obligations actuelles dans le domaine des textiles

et de l'agriculture; le manque d'accès au marché; et la nécessité d'appliquer de manière effective les dispositions relatives au traitement spécial et différencié.

Nombre d'économies de pays en développement, y compris celle de la Malaisie, se sont de plus en plus intégrées dans l'économie mondiale. Notre expérience nous a fait prendre conscience de la nécessité de renforcer la résistance du pays aux chocs extérieurs. À cette fin, nous avons mis en place des réglementations prudentes du secteur bancaire et financier. En outre, nous estimons également nécessaire que les pays puissent introduire plus facilement des mesures novatrices à même d'atténuer les conséquences néfastes pour leurs économies. Les institutions financières internationales devraient en faire davantage pour examiner les facteurs de base à même de causer l'instabilité. Les efforts actuellement en cours dans les institutions financières internationales doivent être accélérés de manière encore plus urgente pour éviter de futures crises.

Outre la réduction de la pauvreté, il est également important de veiller à ce qu'il y ait des infrastructures adéquates pour faciliter le développement. Toutefois, le coût de la construction d'infrastructures est très élevé et la plupart des pays pauvres n'en ont pas les moyens. Les sources actuelles de financement sont insuffisantes. Il faut donc envisager sérieusement de créer un pool dynamique de financements internationaux destinés au développement des infrastructures dans les pays en développement.

Il faut appuyer avec force les efforts destinés à atténuer les insuffisances dans le financement du développement, telle la coopération Sud-Sud. La coopération Sud-Sud est devenue une approche efficace pour renforcer le partenariat et l'autonomie collective dans les pays en développement par le biais du transfert de technologies appropriées et du partage des savoirs et des expériences pour traiter des questions du développement telles que la pauvreté, la répartition des revenus, la santé, l'éducation, le commerce et les investissements. Mon pays est pleinement déterminé à aider d'autres pays en développement en partageant son expérience en matière de développement et d'élimination de la pauvreté, même si ce n'est qu'à petite échelle, par le biais de notre propre programme de coopération bilatérale, le Programme malaisien de coopération technique.

La Malaisie estime que la mobilisation de flux internationaux de capitaux privés peut contribuer à la croissance économique et à la prospérité. À cet égard, une gestion judicieuse des flux de capitaux privés est nécessaire pour veiller à ce que des industries et des entreprises nationales naissantes se voient accorder suffisamment de temps pour arriver à maturité et n'aient pas à faire face à une concurrence déloyale. En outre, les investisseurs étrangers devraient également lancer et soutenir le développement des producteurs des pays d'accueil. Les petites et moyennes entreprises locales devraient s'associer et établir des liens utiles avec des sociétés multinationales afin de participer aux bénéfices en fournissant des apports et des composantes nécessaires et de qualité.

En dépit des réalisations accomplies et des engagements pris à ce jour, il faut veiller à ce que les progrès réalisés soient maintenus. Un environnement économique international favorable est également important pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous espérons que les pays développés coordonneront leurs politiques économiques de manière à créer un environnement macroéconomique stable et afin que les bienfaits de la croissance se répercutent sur les pays en développement. Il faudra remédier à la menace qui pèse sur la stabilité économique en raison de l'instabilité des flux de capitaux, des déséquilibres mondiaux et des prix élevés du pétrole.

Ce Dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait renforcer et renouveler notre détermination à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement que sont l'élimination de la pauvreté, le développement durable et la prospérité pour l'humanité tout entière. J'espère qu'en septembre, lorsque se tiendra la Réunion plénière de haut niveau, nous pourrions non seulement nous attendre à un engagement renouvelé en vue de mettre fin à la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi à ce que les pays donateurs s'engagent plus fermement en faveur de l'aide publique au développement et des échanges commerciaux. Les pays en développement doivent assumer leur rôle. Le développement est la responsabilité de tous. Prions pour que se concrétise notre objectif visant à assurer à tous une vie décente. Nous continuons d'espérer vivement que le système des Nations Unies facilitera ce partenariat mondial pour le développement et le progrès humain.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Berhane Abrehe, Ministre des finances de l'Érythrée.

M. Abrehe (Érythrée) (*parle en anglais*) : Les Objectifs du Millénaire pour le développement symbolisent un consensus entre les nations, y compris la mienne, sur un programme de base pour le développement. L'objectif central des Objectifs du Millénaire pour le développement est l'élimination de la pauvreté, l'un des problèmes contemporains les plus critiques pour l'humanité. Les Objectifs reconnaissent de manière implicite que non seulement la pauvreté extrême, les privations et la marginalisation des peuples partout dans le monde sont moralement indéfendables, mais que cela contribue également aux conflits, aux violations des droits de l'homme et à l'instabilité mondiale.

Un bien trop grand nombre de pays de l'Afrique subsaharienne se trouvent dans des situations de conflit catastrophiques ou en sortent à peine. L'Érythrée n'est pas étrangère à cette réalité. À la libération, en 1991, elle a hérité d'une économie dévastée et d'infrastructures en ruines, d'institutions corrompues et inefficaces, d'une vaste population en exil et de caisses vides.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constitue une cause mondiale qui réunit les pays développés et ceux en développement au sein d'un nouveau partenariat dans le but, notamment, de diminuer de moitié la proportion de la population souffrant de la pauvreté extrême et de la faim à l'horizon 2015. L'un des piliers de ce nouveau partenariat est le Consensus de Monterrey. Je voudrais à présent exposer brièvement les progrès enregistrés par l'Érythrée dans la réalisation des OMD.

Nous avons commencé à rédiger notre rapport en avril 2004 et y apportons la touche finale en ce moment même. Le Gouvernement a élaboré ce rapport en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Je suis heureux de pouvoir dire que, d'après les prévisions, l'Érythrée devrait atteindre la plupart des objectifs cibles à l'horizon 2015. Cela dit, nous savons qu'il n'y a pas lieu de crier victoire, et ce pour trois raisons. Premièrement, l'Érythrée est à la traîne dans deux domaines essentiels : l'élimination de la pauvreté extrême et l'accès universel à l'enseignement primaire. Deuxièmement, le consensus général est que, même atteints dans leur totalité, les

OMD ne représentent que les conditions minimales à remplir pour atteindre le développement et non le développement lui-même. Troisièmement, le plan de progression adopté par l'Érythrée pour 2015 a été conçu en supposant que soient réunies les conditions suivantes : le règlement de la situation de ni guerre ni paix qui règne actuellement dans le pays, l'absence de sécheresse, de solides performances économiques et le respect des promesses financières de nos partenaires du développement implicitement formulées dans le Consensus de Monterrey.

Nous pensons que l'état d'avancement des OMD en Érythrée montre que, même les pays dotés de modestes ressources sont à même de parcourir un long chemin dans la réalisation des Objectifs dès lors qu'ils suivent les bonnes orientations et que toutes les composantes du Gouvernement sont attachées à l'idéal du développement national.

Sur le plan stratégique, le Gouvernement érythréen a, s'agissant de la mise en œuvre des mesures d'élimination de la pauvreté, adopté les principes suivants : atteindre une croissance économique durable au bénéfice de tous en instaurant un environnement concurrentiel propice à l'essor de sociétés privées performantes et tournées vers l'exportation; améliorer le niveau de qualification et le bien-être de la population érythréenne en investissant dans l'éducation, le renforcement des capacités et des institutions, la nutrition, la santé ainsi que les systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau; accorder une attention particulière à l'élimination de la pauvreté rurale en investissant dans l'infrastructure rurale, l'agriculture, la gestion du bétail et l'exploitation des pâturages; appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption dans les secteurs public et privé; et mettre en place une gestion saine des affaires publiques.

Les politiques et stratégies mises en œuvre par mon gouvernement ont commencé à donner des fruits. Depuis 1991, année de la libération, nous remettons sur pied les services de transport et de communication, qui avaient été ravagés par la guerre. Les conditions juridiques, sociales et institutionnelles nécessaires ont été mises en place pour atteindre rapidement un développement économique, social, culturel et politique. Dans le cadre de sa politique générale visant à combler les écarts entre les zones urbaines et rurales, le Gouvernement investit massivement dans les écoles, les systèmes de santé, les réseaux de distribution d'eau,

les installations sanitaires et les routes en zone rurale. Pour sa part, le secteur privé investit dans les services, la construction et les industries liées à l'exploitation des ressources naturelles. L'Érythrée s'est donc engagée sur une voie pleine de promesses économiques. Durant la période 1992-1997, l'économie a affiché une croissance annuelle de 7,4 % en moyenne, tandis que l'inflation s'est maintenue sous la barre des 5 %. En outre, l'Érythrée a accumulé un niveau suffisant de réserves pour financer ses importations pendant sept mois. Enfin, la population rurale du pays bénéficie désormais d'un accès aux services sociaux de plus en plus comparable à celui des citoyens.

Malgré un début prometteur en termes de performances économiques et de développement général dans la période qui a immédiatement suivi l'indépendance, mon pays se trouve aujourd'hui confronté à des difficultés de taille sur plusieurs fronts. La cause de ces difficultés n'est guère un mystère. Pendant trois ans, de 1998 à 2000, le pays a été contraint de défendre ses frontières et de protéger sa souveraineté contre les invasions à répétition de l'Éthiopie. Le rejet, par l'Éthiopie, des décisions finales et contraignantes de la Commission du tracé de la frontière, associé à l'incapacité internationale de veiller à son exécution, a probablement causé plus de ravages que la guerre elle-même. Comme bien d'autres pays du continent ces cinq dernières années, nous avons connu trois années de grandes sécheresses et deux ans de précipitations insuffisantes. En outre, l'Érythrée subit les contrecoups de la montée en flèche des prix du pétrole.

Si j'expose toutes ces réalités, c'est pour demander à nos partenaires de développement de bien comprendre notre situation et les priorités qui en découlent. Alors que les pays les moins avancés s'efforcent d'atteindre les OMD, nos partenaires du monde développé ont tendance à se laisser guider par des considérations politiques au moment de prendre des décisions sur le financement du développement. Même si la décision, récemment annoncée, d'annuler les dettes de 18 pays pauvres très endettés est une bonne nouvelle, elle n'en soulève pas moins des questions sur son objectivité et son équité. Pourquoi le programme d'annulation de la dette n'inclue-t-il pas des pays particulièrement vulnérables selon tout critère de vulnérabilité?

Pour terminer, je voudrais donner à l'Assemblée l'assurance que l'Érythrée est résolue à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les OMD. C'est pourquoi l'Érythrée prie les partenaires de développement de s'engager, non seulement à financer le développement mais surtout à assurer la paix et la stabilité dans notre région. La paix, la stabilité et la sécurité sont capitales pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et le développement en général.

Mon gouvernement demande une nouvelle fois à la communauté internationale de faire pression sur le Gouvernement éthiopien pour qu'il exécute sans délai la décision finale et obligatoire de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, rendue le 13 avril 2002. L'Éthiopie doit s'acquitter de son obligation de régler le conflit frontalier avec son voisin, l'Érythrée, conformément au traité qu'elle a signé.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Juma Ngasongwa, Ministre de l'industrie et du commerce de la République-Unie de Tanzanie.

M. Ngasongwa (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Ministre d'État de la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Conférence de Monterrey a été organisée afin de faire face aux défis posés par le financement du développement, ainsi que pour mobiliser les ressources financières, et en accroître l'efficacité, dans le but d'appliquer les décisions prises lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Entre autres choses, cela devrait contribuer à éliminer la pauvreté, améliorer les conditions sociales, protéger l'environnement et atteindre une croissance économique viable et le développement durable. Monterrey a vu la formation d'un nouveau partenariat mondial réunissant les pays développés et en développement, le secteur privé et la société civile, afin de concrétiser nos promesses.

Concernant la mobilisation des ressources intérieures, mon gouvernement continue d'appliquer ses politiques nationales et de rationaliser la perception des recettes dans le but d'améliorer la gestion fiscale du budget public des dépenses sociales et d'encourager l'essor des secteurs public et privé aux fins d'une croissance économique sur le long terme, de la création d'emplois et de l'élimination de la pauvreté. Nous

avons mis en route les réformes nécessaires et créé des institutions, systèmes et mécanismes afin d'appliquer la stratégie de bonne gouvernance démocratique formulée dans le cadre national de gouvernance. Nous avons également créé une commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, organe indépendant auquel a été confiée la vaste mission de promouvoir et défendre les droits de l'homme et de définir les normes d'une bonne gouvernance dans l'esprit des Principes de Paris.

Concernant la corruption, nous avons entrepris de la combattre sous toutes ses formes suivant une stratégie et un plan d'action de lutte contre la corruption, certains que cela permettra d'engranger davantage de ressources locales pour couvrir les besoins publics.

Grâce à ces mesures de réformes et à d'autres réformes macroéconomiques, destinées par exemple à harmoniser et simplifier la politique fiscale, ainsi qu'à accroître l'efficacité de l'administration fiscale et ses capacités de gestion, les recettes du Gouvernement sont passées de 448,4 milliards de shillings tanzaniens pour l'exercice 1995-1996 à 1 740 milliards de shillings tanzaniens durant l'exercice 2004-2005. Autrement dit, nous les avons multipliées par quatre en l'espace de 10 ans.

Le Gouvernement tanzanien a mis en œuvre un vaste éventail de réformes économiques et mène des actions axées sur la consolidation de la politique budgétaire, le maintien d'une politique monétaire prudente et la promotion d'un climat propice au développement du secteur privé et aux investissements étrangers directs. En outre, nous avons éliminé toutes les restrictions pesant sur les échanges, libéralisé les marchés de changes et ouvert nos marchés intérieurs à la concurrence internationale.

Le Secrétaire général a publiquement mis au défi les pays en développement exposés à une pauvreté extrême d'adopter et de commencer à mettre en œuvre, au plus tard en 2006, les stratégies de développement nationales ambitieuses que requerrait la réalisation d'ici 2015 des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Tanzanie a relevé le défi.

Non seulement nous avons adopté les ambitieuses stratégies demandées, mais nous sommes d'ores et déjà en passe d'atteindre certains des Objectifs du Millénaire pour le développement, largement en avance sur le calendrier prévu. L'éducation primaire pour tous

est l'un de nos succès. En 2000, nous avons adopté un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), arrivé à échéance en 2004. Sur cette base, le Gouvernement a adopté en 2005 sa « stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté » pour une période de cinq ans, soit jusqu'en 2010. Cette stratégie va dans le droit fil du programme de la Tanzanie en matière de développement, nommée « Vision 2025 » : une croissance plus forte et partagée; un meilleur niveau et une meilleure qualité de vie; la paix, la stabilité et l'unité; une bonne gouvernance; une éducation de haute qualité et la compétitivité sur le marché international. Cette stratégie vise à nous permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, de réduire la pauvreté et de lutter contre la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Compte tenu de ce qui précède, je suis convaincu que la Tanzanie réunit les conditions voulues pour une augmentation rapide de l'aide publique au développement (APD) en 2005, comme le proposent les rapports du Secrétaire général et de Jeffrey Sachs.

Seuls des partenariats plus étendus de ce type peuvent faire que la communauté de vues et d'action trouvée à Monterrey soit suivie d'effets. Je voudrais mettre en exergue certaines des questions nécessitant un examen sérieux et une action concertée. Premièrement, l'objectif tant attendu – porter l'APD des pays développés à 0,7 % de leur produit national brut, 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés – doit maintenant être intégralement respecté. Nous applaudissons à cet égard l'État du Qatar, qui a annoncé, lors du deuxième Sommet du Sud, qui vient de se terminer, qu'il consacrerait à partir de 2006 0,7 % de son produit national brut à l'aide au développement et nous engageons les autres pays en développement qui sont en mesure de le faire à suivre l'exemple du Qatar.

Deuxièmement, il convient de débloquer les 50 milliards de dollars supplémentaires dont ont besoin chaque année les pays en développement pour pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Troisièmement, il est impératif de conclure le cycle de négociations commerciales de Doha pour le développement. La réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Hong Kong, en Chine, en décembre 2005, devra

s'efforcer de conclure ce cycle d'ici 2006, tout en mettant le développement au cœur des négociations.

Quatrièmement, l'élimination de toutes les barrières commerciales, y compris les subventions, les tarifs élevés, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douanes, ainsi que des normes environnementales, sanitaires et du travail utilisées comme nouvelles formes de barrières commerciales, permettra aux pays développés et en développement de lutter à armes égales dans le système commercial multilatéral.

Cinquièmement, il faut garantir aux pays en développement l'accès aux marchés et supprimer les quotas et les droits de douanes imposés sur les produits des pays les moins avancés.

Enfin et surtout, les pays en développement ont besoin d'une aide pour pouvoir surmonter les contraintes au niveau de l'offre, accroître leurs capacités de production et obtenir une plus-value sur leurs produits, renforcer encore leurs capacités institutionnelles et humaines, stabiliser les cours des matières premières, diversifier davantage leur économie et mettre en place l'infrastructure permettant d'attirer les investissements directs étrangers.

À cet égard, la République-Unie de Tanzanie en appelle à la communauté internationale pour qu'elle l'aide dans la mise en œuvre de sa stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté, destinée à permettre au pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au niveau international.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yendja Yentchabre, Ministre du développement et de l'aménagement du territoire du Togo.

M. Yentchabre (Togo) : À l'instar des distingués représentants qui se sont succédés à cette tribune, je voudrais, au nom de la délégation togolaise, vous exprimer, Monsieur le Président, nos vives et chaleureuses félicitations pour la dextérité avec laquelle vous conduisez les travaux de cette importante assise sur le financement du développement.

Il y a de cela trois ans, en mars 2002, s'est tenue à Monterrey au Mexique, la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement qui s'est achevée avec l'adoption du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, Consensus que soutient le Togo comme une initiative visant la

mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

En effet, notre pays, le Togo, a engagé un processus devant aboutir, à terme, à l'instauration des structures et mécanismes nécessaires à la mobilisation des concours financiers de nos partenaires en développement. C'est ainsi qu'en même temps qu'un Comité national de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement a été créé, une Cellule d'élaboration et de mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) a été mise en place. Le processus DSRP a alors démarré avec l'organisation d'un séminaire méthodologique pour en tracer la trajectoire avec la participation de toutes les parties prenantes. Ensuite, sept groupes thématiques ont examiné les principaux aspects du développement et de la réduction de la pauvreté. Tout ce processus a abouti à un projet de DSRP intérimaire qui a fait l'objet d'une validation avant d'être adopté par le Gouvernement. Ledit document intérimaire a été transmis au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale pour une évaluation conjointe en vue de déclencher les négociations devant aboutir à la conclusion de programmes nécessaires pour bénéficier des initiatives de financement.

Au cours de la même période, le Gouvernement a procédé à l'élaboration de son premier rapport de suivi des OMD à travers un processus participatif similaire. Ce rapport, validé et approuvé par le Gouvernement, conclut essentiellement que seulement trois des huit Objectifs sont potentiellement réalisables, à savoir : ceux liés à l'éducation primaire pour tous, à la lutte contre le VIH/sida et à la réduction du taux de mortalité maternelle.

Les deux processus ont montré la détermination du Gouvernement à s'inscrire résolument dans le Consensus de Monterrey.

Malgré ces efforts, mon pays n'a pas pu bénéficier jusqu'à présent de la concrétisation des engagements pris à Monterrey. En effet, la suspension de la coopération avec l'Union européenne a entraîné une raréfaction des ressources nécessaires à l'accroissement des investissements dans l'esprit de Monterrey, les ressources internes mobilisées étant tout juste suffisantes pour couvrir les dépenses courantes prioritaires.

En outre, l'absence de coopération avec les institutions de Bretton Woods – en raison, surtout, de la suspension de la coopération de l'Union européenne – n'a pas permis d'engager la résolution de l'épineuse question de la dette extérieure, notamment par la voie de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cette réduction drastique des concours financiers extérieurs a fragilisé davantage les conditions de vie des populations de notre pays, qui figure déjà parmi les pays les moins avancés, limitant ainsi ses capacités de lutte contre la pauvreté.

Face à cette situation, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement ont initié un processus de réengagement de la communauté internationale dans le cadre de l'initiative en faveur des pays à faible revenu et en difficulté, comme sous le sigle congolais « LICUS » (Low Income Countries Under Stress).

Après les élections présidentielles qui ont connu la victoire de S. E. M. Faure Essozimna Gnassingbé et la formation d'un Gouvernement de large union, la situation politique de mon pays est désormais stable. Le Togo est ainsi résolument engagé dans la démocratisation de ses institutions. C'est pourquoi, je voudrais exprimer le vœu que le processus de réengagement entrepris par le Gouvernement avec la Banque mondiale et le PNUD puisse être redynamisé dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, le présent Dialogue de haut niveau m'offre une opportunité exceptionnelle pour lancer un appel pressant en direction de toute la communauté internationale pour qu'elle nous accompagne dans nos efforts en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, la remise de dette à notre pays, comme d'autres pays en ont déjà bénéficié, pourrait constituer un apport essentiel de ressources additionnelles pour poursuivre notre relance économique.

Au niveau interne, notre pays poursuit son option d'améliorer le cadre macroéconomique, notamment par l'assainissement des finances publiques, ainsi que l'environnement juridique et judiciaire, en vue de créer un cadre favorable à l'investissement privé, considéré comme le moteur du développement.

Il ne nous reste plus qu'à former le vœu que le Dialogue de haut niveau auquel nous sommes si heureusement conviés ici, puisse aboutir à des conclusions permettant à toutes les parties d'en tirer le

meilleur profit et surtout de tenir compte des conditions économiques difficiles que connaissent certains pays moins avancés comme le mien.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Neneh Macdouall-Gaye, Secrétaire d'État au commerce, à l'industrie et à l'emploi de la Gambie.

M^{me} Macdouall-Gaye (Gambie) (*parle en anglais*) : Le thème de ce dialogue de haut niveau, le financement du développement, est au cœur même des préoccupations de tous les pays en développement. Bien que nous ayons collectivement une compréhension bien plus claire des exigences mondiales pour la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, les progrès à faire pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey sont limités par la rareté des ressources. Il est certain que les ressources mondiales sont disponibles pour que nous puissions réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, mais nous devons les utiliser maintenant, sans plus tarder.

L'Afrique a des besoins particuliers, et ils exigent des réponses spécifiques. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fournit une stratégie régionale globale pour faire face aux défis auxquels le continent est confronté en matière de développement, et indique ce qui serait nécessaire pour la mettre en œuvre.

Au niveau national, la plupart des pays africains ont fait la même chose en ce qui concerne leurs stratégies de développement et ont exprimé clairement leurs besoins dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui sont, dans de nombreux cas, devenus leur cadre de coopération avec la communauté internationale pour le développement.

Par conséquent, aux niveaux international, régional et national, le cadre pour le financement du développement de l'Afrique a été clairement et convenablement défini. Les parties concernées doivent donc maintenant faire preuve de la volonté et de la détermination requises pour appliquer les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique de l'Afrique.

Afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faut une augmentation importante du volume et des flux d'aide publique au

développement (APD). Atteindre l'objectif d'APD convenu devient donc essentiel pour réaliser les OMD. Mais il est tout aussi important d'améliorer la qualité de l'APD et de veiller à ce que l'APD soit consciemment conçue pour remplir les besoins et les objectifs des bénéficiaires, plutôt que ceux des donateurs, comme cela a souvent été le cas jusqu'à présent.

Par chance, si la proposition visant à créer une Facilité de financement internationale est appuyée, nous sommes peut-être en voie de satisfaire ce besoin, afin que, finalement, l'aide au développement soit dépolitisée, plus neutre et dénuée de conditionnalités écrasantes.

Les initiatives telles que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement sont un pas dans la bonne direction. Ce qu'il faut également maintenant ce sont des augmentations prévisibles et suffisantes des niveaux de l'APD accordée aux pays en développement et aux fonds et programmes qui aident à obtenir des programmes et des projets de développement en leur nom.

La décision récente prise par les pays formant le Groupe des Huit d'annuler la dette de 18 pays pauvres très endettés, dont la plupart se trouvent en Afrique, est à saluer et elle annonce peut-être d'autres choses meilleures encore. Nous espérons que ce geste sera très prochainement élargi à d'autres pays et qu'il aboutira à l'annulation de la totalité de la dette de tous les pays africains, la Gambie y comprise.

Ma délégation applaudit les autres initiatives identiques. Nous félicitons les pays qui ont déjà atteint ou dépassé l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement accordée aux pays en développement : la Norvège, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suède. Nous nous félicitons de l'attachement de l'Union européenne à remplir l'objectif et du calendrier qu'elle a établi pour ce faire. Le Japon a annoncé son intention de doubler son APD à l'Afrique dans les trois prochaines années. Ce sont également là de bonnes nouvelles.

Il y a eu des initiatives identiques émanant de pays ne faisant pas partie de notre communauté de pays donateurs habituels; le Qatar a ainsi récemment annoncé que, à l'instar des autres pays, il consacrerait aussi 0,7 % de son revenu national brut à l'APD, entre 0,15 et 0,2 % étant réservé aux pays les moins avancés.

C'est là un geste de très grande solidarité qui devrait être suivi par les autres pays du Sud qui sont dans la même position. Ces pays devraient peut-être aller encore plus loin et s'engager à annuler complètement la dette que leur doivent les pays les moins avancés.

Plus important encore que l'APD, le commerce est la source première des ressources pour le développement et un moteur important de la croissance et du développement. Les mécanismes du système commercial multilatéral peuvent améliorer ou compromettre la capacité de générer des ressources financières pour le développement. Celui-ci, par le biais d'un mécanisme bien huilé basé sur des règles, doit être conçu pour satisfaire les besoins en matière de développement des pays développés. Les pays qui sont dépendants des produits de base, tels que la Gambie, souhaiteraient voir l'élimination totale des subventions nationales à l'agriculture qui faussent le commerce, ainsi que l'élimination de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires qui ne font qu'entraver nos capacités en matière d'exportation et diminuer nos revenus d'exportation.

Nous souhaiterions également que soit accordée une beaucoup plus grande attention au sempiternel problème de la fluctuation des prix des produits de base. À cet égard, ma délégation appelle le cycle de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce à veiller à ce que ces préoccupations soient prises pleinement en considération et que des réponses appropriées y soient apportées, et nous exhortons les participants à conclure les négociations commerciales multilatérales pour la satisfaction mutuelle de tous et sans retard excessif.

Ma délégation appuie pleinement les initiatives qui ont été prises pour identifier des sources novatrices de financement pour le développement. La proposition visant à la création d'une taxe mondiale pour le développement mérite d'être examinée sérieusement. Il faut également accorder beaucoup de mérite à l'idée selon laquelle il faudrait commencer à examiner quelle valeur accorder aux milliers de travailleurs professionnels et qualifiés des pays en développement qui sont attirés dans les pays développés en nombre toujours croissant et comment obtenir des pays récipiendaires une compensation appropriée et juste pour la perte de ces intrants si essentiels au processus de développement de nos pays.

La Gambie est pleinement attachée aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont le point de référence pour toutes nos interventions actuelles en matière de développement dans tous les secteurs de notre économie. Nous faisons partie des pays les moins avancés du monde, et souffrons de graves problèmes de ressources, mais nous avons appris à nous servir de nos maigres ressources avec sagesse, d'une manière productive et au bénéfice de notre population. C'est en agissant de la sorte que nous avons été en mesure de réaliser des améliorations de taille dans les domaines importants que sont l'éducation, la santé, le bien être, l'hygiène publique et l'agriculture, dont la majorité de notre population dépend.

Ainsi, pour certains des OMD, notamment l'objectif 2 visant à assurer l'éducation primaire pour tous et l'objectif 3 visant à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, non seulement nous sommes dans les temps mais nous sommes même très en avance. Il en est de même pour certains des objectifs dans d'autres domaines que je viens de mentionner.

Dans les remarques qu'il avait préparées pour le débat général à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale l'année dernière, S. E. le Président de la République de Gambie avait noté qu'

« Un examen de la performance des indicateurs dans les rapports mondiaux sur le développement humain publiés par le PNUD de 1994 à 2004, ainsi que l'évaluation du PNUD du taux de mise en œuvre des OMD par la Gambie, montre qu'en dépit d'un manque grave de ressources, mon gouvernement a, dans l'ensemble, rempli les promesses qu'il avait faites au peuple gambien et à la communauté internationale. Cela montre qu'avec inspiration, détermination et sérieux, et avec la bonne volonté des partenaires de la communauté internationale, de grandes choses peuvent être faites, même avec peu, pour transformer les vies de nos populations. »

J'aimerais terminer en faisant observer qu'il est indispensable d'accroître le financement du développement pour les petits pays moins avancés comme la Gambie, si nous voulons préserver nos chances d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et apporter un développement durable à nos peuples. C'est pour nous une responsabilité sacrée.

Nous espérons que nos partenaires de développement conviendront aussi qu'ils ont une obligation morale envers nous et feront la preuve de leur solidarité avec le reste de l'humanité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rafael Correa, Ministre de l'économie et des finances de l'Équateur.

M. Correa (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'un des principes moteurs du Consensus de Monterrey fut la reconnaissance du fait qu'il incombe au premier chef à chaque pays de définir et de mener une stratégie de développement national. C'est pour cette raison que le Gouvernement équatorien a indiqué très clairement que la formulation des programmes économiques relevait d'une décision absolument souveraine.

Cela étant dit, il n'en est pas moins vrai que les rapports économiques internationaux imposent des limites et, dans le même temps, créent des possibilités de développement pour chaque pays. Le Consensus de Monterrey reconnaît ces deux facettes et crée un cadre adéquat pour exploiter ces possibilités. C'est pourquoi la mise en œuvre du Consensus doit être une préoccupation et une exigence permanente de la part de tous les pays en développement. Malheureusement, aucun objectif n'a été fixé, ce qui fait que les différents engagements énoncés dans le Consensus perdent de leur vigueur au moment de leur réalisation. Cependant, le Gouvernement équatorien travaille sur les principales mesures figurant dans le Consensus et souhaite partager quelques-unes de ses préoccupations à cet égard.

Les politiques publiques mises en œuvre en Équateur au cours des dernières années ne sont pas parvenues à mobiliser les ressources financières nationales en faveur du développement. Une grande partie des ressources générées à l'échelon national, au lieu d'être réinvesties dans la dynamique productive interne, sont sorties du pays à cause, par exemple, du coût élevé du service de la dette extérieure, de la dépendance de l'appareil productif, des conditions auxquelles nous faisons face s'agissant du commerce international, de la crise financière que nous avons traversée au cours des dernières années et de l'absence d'une vision véritablement concertée du développement national. La vérité est que l'économie réelle, celle qui crée valeur ajoutée et emplois, est restée en friche. À cela il faut ajouter les décisions gouvernementales exigées par les organismes

étrangers, qui ont immobilisé l'épargne nationale, voire l'ont dirigée vers des investissements financiers à l'étranger, comme dans le cas du Fonds de stabilisation, d'investissement et de réduction de l'endettement public (FEIREP).

Nous avons récemment pris des mesures pour corriger cette situation, car il est inconcevable qu'un pays qui a besoin de financement, y compris externe, ne puisse pas utiliser de façon prudente sa propre épargne nationale pour reconstruire son appareil productif et réduire la pauvreté – des mesures urgentes sans lesquelles il ne parviendra jamais à la croissance ni à une cohésion sociale suffisante pour parvenir au développement durable.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internationales pour le développement, l'Équateur a connu des résultats mitigés. Les investissements étrangers, si l'on exclut ceux du secteur pétrolier, n'ont pas été au rendez-vous comme dans les pays voisins, à cause peut-être, comme l'ont signalé certains observateurs, l'absence d'un contexte de stabilité sociale, politique et juridique. Mais je me demande comment un tel contexte pourrait être mis en place quand on sait que la dimension sociale a été absente des politiques économiques et que nous vivons une situation d'inégalité et de pauvreté croissantes. Nous sommes convaincus que les investissements sociaux constituent une obligation éthique, mais qu'ils conditionnent aussi l'efficacité économique, car ils sont indispensables pour créer le capital social qui, à son tour, peut alimenter un véritable projet de développement national.

Par ailleurs, les transferts de fonds en provenance des émigrés équatoriens sont une source généreuse, qui a joué un rôle décisif dans la croissance économique des dernières années. Mais elle a été extrêmement coûteuse d'un point de vue social; nous avons ainsi perdu une proportion importante de notre jeunesse, parce que nous n'avons pas su créer une économie dans laquelle l'emploi dans la dignité serait l'objectif fondamental.

Le commerce international doit encore évoluer de façon significative pour que les pays en développement puissent en profiter comme il se doit. La balance commerciale de l'Équateur, si l'on exclut nos exportations de pétrole, accuse un déficit persistant et même croissant. Nous connaissons des problèmes de compétitivité, et nous souffrons aussi de fortes

restrictions imposées par les pays développés, qui limitent l'accès de nos principaux produits d'exportation à leurs marchés. Il est par conséquent indispensable que la libéralisation commerciale soit concrète et réelle de la part des pays développés, conformément à ce qui a été énoncé dans le Consensus de Monterrey. Cependant, pour en arriver au développement de l'humanité tout entière, il faudra dépasser la simple logique du marché et de la concurrence pour s'acheminer vers une logique de coopération et de justice adossée à un avenir commun.

L'intégration régionale, une autre décision figurant dans le Consensus, reste une priorité pour notre pays. Nous travaillons actuellement à la création de l'espace d'intégration sud-américaine, qui incorporera le principe du traitement préférentiel pour les pays relativement moins développés, non seulement dans le domaine commercial mais aussi dans les sphères financière et économique. Parmi les aspects concrets de cette intégration devront figurer des organismes régionaux de financement qui consolideront les énormes réserves de la région, lesquelles sont paradoxalement déposées à l'étranger aujourd'hui, et élimineront la dépendance de nos pays à l'égard des financements extrarégionaux, car ces derniers sont assortis de conditions très contraignantes et peuvent même s'avérer pernicieux. De la même façon, cette intégration devra prendre en compte des questions fondamentales pour le développement durable de la région, comme son autosuffisance énergétique; elle devra également mettre à profit les complémentarités existantes, ce qui éliminerait des situations absurdes comme l'exportation de pétrole brut tandis que la région importe en même temps des dérivés pétrochimiques.

En outre, l'instabilité que provoque la mobilité des capitaux dans un environnement mondialisé est la principale source de vulnérabilité de nos économies. En ce sens, une fois encore, seule l'union fait la force. Les obstacles à une union monétaire restent énormes mais, comme l'a démontré clairement l'Union européenne, la question relève moins des mesures technocratiques d'économistes que de la volonté politique et de la vision historique de nos dirigeants. Le besoin d'une véritable intégration régionale est si évident et urgent pour notre avenir que nous n'aurons sans doute pas à expliquer à nos enfants et petits-enfants pourquoi nous nous sommes unis, mais simplement pourquoi nous avons tant tardé à le faire.

Nous estimons que les membres de la communauté internationale, et en particulier les pays développés qui contrôlent les organismes financiers internationaux, ont l'obligation d'introduire davantage de démocratie et de transparence dans la prise de décisions. Ce n'est qu'ainsi que pourront naître des organismes véritablement coopératifs, qui appuient le développement économique de leurs membres. Sur la voie de la mise en œuvre du Consensus, cet objectif doit faire partie des plus immédiats.

Enfin, en ce qui concerne la dette extérieure, nous estimons que les principaux pays développés n'ont entrepris que des efforts très limités pour alléger le fardeau que celle-ci représente pour nos sociétés. Il sera possible de réduire la dette publique non pas simplement par le maintien de la discipline fiscale par les pays en développement, ce qui est déjà le cas pour la majorité d'entre nous, mais surtout grâce à la mise en place par la communauté internationale de conditions commerciales, économiques et financières qui non seulement permettent mais impulsent de façon décisive le développement de nos pays. De ce point de vue, le point fondamental est sans aucun doute la création d'une nouvelle architecture financière, élaborée non pas seulement en fonction du capital financier international, mais aussi en fonction de la justice et de l'éthique, dans laquelle la rémunération du travail humain ne sera pas conditionnée au rendement du capital, et dans laquelle l'on ne pourra plus reporter l'établissement d'un tribunal international de l'endettement, en tant que tierce partie impartiale chargée d'évaluer la capacité de règlement des pays lourdement endettés et de fixer les conditions de leur désendettement. En un mot, une situation où la vie passe avant la dette.

Le Président : Je donne la parole à S. E. James Smith, Ministre d'État, Ministre des finances des Bahamas.

M. Smith (Bahamas) (*parle en anglais*) : D'emblée, les Bahamas voudraient souscrire à la déclaration que prononcera M. Delano Franklyn, de la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Les Bahamas se félicitent de l'occasion qui leur est offerte de prendre part au Dialogue de haut niveau de cette année car le développement est une question que nous estimons devoir occuper une place prépondérante alors que nous approchons de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée

générale en septembre. À cet égard, les Bahamas applaudissent vos efforts, Monsieur le Président, et ceux de vos facilitateurs dans l'élaboration du projet de document final du sommet de septembre. Nous prenons acte en particulier de l'inclusion de nombreuses questions d'une importance critique pour les pays en développement.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général et le Président du Conseil économique et social des documents établis pour la présente séance. Ils témoignent indubitablement du travail qu'il reste à accomplir et des ressources à mobiliser par les pays en développement et développés pour appuyer le développement. Ces dernières années, nous avons déployé des efforts concertés pour renforcer notre infrastructure économique et sociale. Nous avons amélioré nos cadres stratégiques de politique générale et nos systèmes de comptabilité nationaux, qui, à leur tour, permettent la création de structures novatrices favorisant l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé. Surtout, nous avons élargi et amélioré notre régime législatif de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Les Bahamas ont également tiré avantage des possibilités offertes par la mondialisation en réalisant les investissements nécessaires dans le domaine des ressources humaines et physiques pour favoriser une économie novatrice et productrice. Toutefois, nous continuons d'être confrontés aux défis redoutables posés par notre petite superficie et les vulnérabilités qui en découlent. En outre, nos tentatives visant à améliorer notre résistance sont entravées par la gouvernance mondiale et les déséquilibres systémiques, qui font obstacle à une intégration véritable dans l'économie mondiale. À cet égard, les Bahamas réaffirment la nécessité pour tous les pays en développement d'approfondir ces questions dans le cadre du processus de Monterrey.

La réforme de la gouvernance économique mondiale qui vise à affermir la voix et à renforcer la participation des pays en développement aux processus de prise de décisions et de fixation de normes internationales dans le domaine économique est une question qui revêt une importance critique pour les Bahamas. Il est urgent de formuler des propositions réalistes pour veiller à la représentation effective et permanente des pays en développement, en particulier les petits pays en développement, dans les institutions économiques, commerciales et financières

internationales, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que d'autres organes tels que le Forum de stabilité financière, le Groupe d'action financière et le Comité de Bâle.

Les Bahamas considèrent avec optimisme la dynamique croissante imprimant équilibre et impartialité dans les processus qui régissent plusieurs institutions internationales. Nous nous félicitons des initiatives actuelles, telles que le programme de travail sur les quotas établis par le Fonds monétaire international et le travail accompli par l'OMC pour rendre les processus de négociation plus ouverts et transparents. En outre, une mention particulière doit être faite de l'évolution positive dans le domaine de la coopération internationale sur les questions fiscales. Je pense en particulier à l'élargissement proposé du Forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui vise à impliquer tous les centres financiers importants du monde; à l'évaluation actuelle des pratiques de partage des informations et de transparence à laquelle il est procédé à l'OCDE et dans tous les autres grands centres financiers pour déterminer précisément l'égalité des chances dans ces domaines; et, surtout, à la création du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale au sein du Conseil économique et social.

La création de ce comité garantit que les intérêts de tous les États Membres, mais surtout ceux des petits États qui ont des régimes fiscaux différents, seront pris en compte dans le débat et dans les recommandations visant à l'adoption de normes mutuellement agréées sans favoriser indûment les nations riches aux dépens d'un développement véritable des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE. Nous comptons que la composition et la structure du Comité seront décidées et que sera adoptée une approche plus inclusive permettant l'examen de tous les régimes fiscaux en vigueur parmi les Membres de l'ONU.

Il est regrettable qu'une évolution moins positive ait été constatée dans d'autres organes de haut niveau, plus particulièrement le Groupe d'action financière. Le Groupe d'action continue de prendre des mesures unilatérales à huis clos sans donner la possibilité aux juridictions condamnées d'être confrontées à leurs dénonciateurs pour défendre leurs activités. En conséquence, je suis dans l'obligation de demander : en quoi ce processus est-il équitable et transparent? C'est

la raison pour laquelle les Bahamas attachent de l'importance au processus de Monterrey et au mandat visant à s'attaquer aux problèmes systémiques tels que ceux-là. Dans ce contexte, nous demandons instamment que l'ONU joue un rôle accru dans tous les aspects de la fixation et de l'évaluation des normes au niveau mondial. Le sort des petits pays en développement doit être défendu au sein d'un forum objectif et ouvert. Notre développement durable et continu dépend de ce droit fondamental, et nous attendons avec intérêt d'engager un dialogue à cet égard.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Manuel Chang, Ministre des finances du Mozambique.

M. Chang (Mozambique) (parle en anglais) : J'ai aujourd'hui une occasion exceptionnelle de réaffirmer notre attachement aux partenariats noués à Monterrey pour faire face aux bouleversements du XXI^e siècle en matière de développement.

Les gouvernements et les institutions financières et commerciales multilatérales qui se sont réunis aujourd'hui sous l'égide des Nations Unies doivent renouveler leur engagement pris au niveau mondial d'obtenir des résultats concrets dans la lutte contre la pauvreté, contribuant ainsi au succès de la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra en septembre 2005 ici à New York.

De fait, nous nous étions engagés à Monterrey d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies de développement nationales dans les pays frappés par une pauvreté extrême en répondant à leurs besoins, en respectant leurs priorités et en investissant dans les ressources humaines dans le but de faciliter la mobilisation des ressources nationales. Des efforts dans ce sens ont été amplement constatés depuis et, en conséquence, la plupart des pays en développement et en transition ont réalisé des progrès importants à cet égard. Il importe donc de veiller à ce que les pays en développement, en particulier ceux qui ont des besoins spécifiques, bénéficient d'un appui financier supplémentaire pour leur permettre de poursuivre le processus de développement vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Secrétaire général a plaidé en faveur d'un appui vigoureux de la communauté internationale et d'une aide publique au développement importante sous forme d'aides financières et de manière prévisible et dans des délais raisonnables aux pays les moins

avancés, ainsi qu'aux pays sortant d'un conflit. Nous souscrivons à cet appel, car il est fondamental pour que ces pays concrétisent les aspirations de leurs peuples et se libèrent de la pauvreté et de la faim.

Le Consensus de Monterrey a mis en lumière le lien entre commerce, développement et aide financière. À cet égard, il faut souligner l'importance d'un système commercial multilatéral plus ouvert, équitable et réglementé en faveur du développement des pays en développement, en particulier en Afrique.

Nous estimons donc nous aussi que le cycle de Doha devrait non seulement être parachévé en 2006 au plus tard pour fournir l'appui nécessaire aux efforts visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi et surtout pour réaliser les promesses faites en matière de développement.

Le Consensus de Monterrey a ainsi été un jalon important dans l'engagement renouvelé de la communauté internationale d'accroître sa contribution au développement international. Nous nous félicitons de ce qu'un nouvel objectif qualitatif précis ait été arrêté en la matière par l'Union européenne en vue d'atteindre l'objectif internationalement convenu de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) à l'aide publique au développement d'ici 2015, un objectif immédiat étant 0,51 % du PIB d'ici 2010. Nous demandons à tous les partenaires de développement de suivre cet exemple positif. Nous félicitons vivement les pays qui ont atteint ou dépassé l'objectif convenu, car ils ont fait la preuve qu'avec la volonté politique nécessaire, il est possible de s'acquitter d'un objectif internationalement convenu. De même, la décision prise récemment par les ministres des finances du Groupe des Huit d'annuler la dette de certains pays en développement est très louable. Nous encourageons ces pays, ainsi que d'autres partenaires de développement, à poursuivre ces importantes initiatives et à régler la question du fardeau insoutenable de la dette qui pèse sur nombre de pays en développement, afin que de nouvelles ressources puissent être investies pour réduire la pauvreté des pays en développement.

L'accroissement de l'aide, notamment par le biais de sources novatrices de financement, est indispensable pour que les pays en développement améliorent leurs efforts en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, il est également important d'améliorer la qualité de l'aide pour veiller à ce que celle-ci soit efficace. Depuis quelque temps, il y

a eu, dans le débat sur l'efficacité de l'aide, une tendance à oublier la nécessité de suivre les résultats des gouvernements donateurs et à se concentrer exclusivement sur les résultats des gouvernements bénéficiaires. Le fait est cependant que l'efficacité de l'aide est une question très importante. Nous devons continuer à améliorer des aspects tels que l'harmonisation de l'aide afin de l'aligner sur les procédures des pays, de réduire l'instabilité, d'accroître la prévisibilité des flux d'aide, de réduire au minimum les coûts de la transition et d'améliorer le renforcement des capacités.

Le Mozambique est l'un des pays d'Afrique les plus dépendants de l'aide. C'est pourquoi les rendements potentiels d'une meilleure efficacité de l'aide y sont plus élevés. Il convient de noter qu'il existe une bonne relation de travail entre le Gouvernement, les pays donateurs et les institutions financières internationales. Dans l'ensemble, l'aide au programme de développement – assurée essentiellement sous forme notamment d'appui budgétaire et d'appui à la balance des paiements – est en augmentation. Par ailleurs, la baisse, depuis 1998, des coûts du service de la dette – ce que nous apprécions au plus haut point – a contribué à l'utilisation de ressources de financement pour appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour atténuer la pauvreté et mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir au développement économique durable nécessaire à la réalisation de nos plans de développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion de ce jour devrait contribuer concrètement à cet objectif.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Roland Pierre, Ministre de la planification et de la coopération externe d'Haïti.

M. Pierre (Haïti) : Je voudrais commencer par saluer le Président de l'Assemblée générale et remercier le Secrétaire général pour ses rapports A/59/800 et A/59/822 sur le financement du développement.

Le volume de financement alloué au développement dans une économie résulte de l'équilibre entre l'offre de financement et la demande de financement pour les activités de développement. Il n'est pas inutile de le rappeler, compte tenu de la propension assez marquée dans nos pays de ne

considérer que le paramètre offre. C'est pourtant de l'autre côté qu'il faudrait peut-être porter nos regards car, à bien considérer, tout accroissement substantiel des montants alloués au développement ne semble pouvoir provenir que du déplacement de la demande. La raison en est bien simple : il est beaucoup plus difficile de faire bouger la courbe de l'offre que la courbe de la demande.

Ces notions de courbe d'offre et de demande renvoient à un espace à deux dimensions qui aurait en abscisse le volume du financement ou le nombre de projets financés, et en ordonnée la probabilité de réussite des projets. L'offre de financement privé, qu'elle soit nationale ou externe, n'est pas un facteur influençable par les autorités nationales. On ne peut en effet, en restant les bras croisés, s'attendre à ce que le secteur privé local devienne plus actif ou que les investissements directs étrangers se mettent à croître. Quand un gouvernement prend des mesures incitatives à l'investissement et si ces mesures sont bien réfléchies, les projets à la recherche de financement deviennent plus rentables et leur probabilité de réussir croît. Si le nombre de projets financés augmente, c'est la demande qui a bougé et non pas l'offre. On peut considérer négligeables les ressources des gouvernements et, donc, négligeable leur capacité de financement. Il ne reste enfin que l'offre publique au développement, comme dernière composante de l'offre totale, capable d'être influencée.

En effet, il existe un consensus pour pousser les pays développés à porter à 0,7 % de leur produit intérieur brut le financement du développement. La mobilisation de ressources additionnelles pourrait être le facteur capable de déplacer la courbe de l'offre. Deux remarques sont à faire, dans le sens de minimiser cet effet. En premier lieu, l'aide publique au développement est faible comparée aux investissements directs étrangers. À titre d'exemple, dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), 80 % des flux extérieurs nets à long terme sont en moyenne des flux privés. En second lieu, il n'y a aucune indication que cette offre soit vraiment en train de bouger. L'augmentation de l'aide externe n'est pas « gratuite », en ce sens qu'elle vient avec des conditions.

Le huitième Objectif du Millénaire pour le développement, relatif au financement international, est lié aux sept premiers, impliquant un ambitieux programme de développement. De même, les

institutions de Bretton Woods conditionnent l'élimination de l'endettement et l'accès aux financements concessionnels à la préparation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. On peut donc, au vu de ces deux cas, plaider pour un déplacement de la demande, duquel va résulter une augmentation des financements. En conséquence, la responsabilité de l'accroissement du financement du développement est principalement une affaire interne. Il faut modifier la demande. Des progrès immédiats sont possibles quand la libre interaction entre l'offre et la demande est gênée artificiellement. Il suffit alors de libéraliser.

Un cas d'étude intéressant est celui du microcrédit en Haïti. Jusqu'à 1995, un plafond légal, ajusté périodiquement, limitait les taux d'intérêt applicables par les banques commerciales. Ce plafond était tantôt fixé à 18 %, à 20 %, à 22 %. Il s'en est suivi que le microcrédit a été une activité spéciale, limitée à une poignée d'institutions financées à partir de ressources concessionnelles. L'abolition du plafond légal a eu la vertu de démultiplier le volume des ressources dans le secteur de la microfinance. Aujourd'hui, toutes les banques commerciales sont impliquées dans l'activité et représentent de loin les plus grands opérateurs du marché.

Il ne s'agit pourtant que d'un premier pas. Il existe encore d'autres dispositions légales à abolir, qui permettraient d'aller plus en profondeur dans cette mobilisation des ressources internes. En particulier, certains actifs, comme les terres agricoles, ne peuvent être acceptés comme gage dans un contrat de prêt. C'est un pas qui devra être franchi.

Un autre secteur où la libéralisation peut porter rapidement des fruits est celui de l'immobilier. Les lois protègent les locataires en interdisant l'augmentation des loyers et en leur donnant jusqu'à cinq ans de délai pour continuer à occuper la place contre le gré du propriétaire. L'immobilier formel est donc peu rentable et peu d'investissements y sont consentis. Par contre, dans l'immobilier informel, on ne s'embarrasse pas de telles considérations. Les loyers suivent le cours du marché et les congés de location portent plutôt sur la semaine. Il s'ensuit que Port-au-Prince et les principales villes sont en train de devenir des bidonvilles gigantesques. La libéralisation du secteur permettrait de relancer l'industrie de la construction qui constitue un moteur pour l'économie.

La privatisation recèle également beaucoup de promesses. Illustration : Électricité d'Haïti, qui est une véritable hémorragie pour les finances publiques et compromet la compétitivité de l'économie. La vente d'électricité produite à partir de trois gallons de diesel ne permet d'acheter qu'un seul gallon.

En dehors de ces réformes à effet rapide, il n'y a d'autre solution que de s'atteler patiemment à la tâche et d'investir dans le capital humain, d'améliorer la gouvernance politique et économique, de réduire le niveau général de risque dans l'économie. Le cadre de coopération intérimaire est le programme du Gouvernement financé par la communauté internationale. Il vise à la réforme de la justice, à la lutte contre l'insécurité, à la lutte contre la corruption et à la stabilité macroéconomique.

Il y a lieu de souligner que les réformes constituent un processus qui doit être soigneusement planifié et exécuté. On peut, même en se dirigeant dans le bon sens, aller trop vite et compromettre les résultats. En ce sens, Haïti est un cas de libéralisation déséquilibrée. Alors que les marchés internes sont fortement cloisonnés, que des monopoles d'État ou privés pèsent lourdement sur l'économie, le pays s'est, paradoxalement, totalement ouvert au commerce international. En 1986, à la veille de la chute des Duvalier, le marché haïtien était l'un des plus protégés, avec des taux effectifs de protection moyens de 100 %. Dix ans plus tard, le tarif moyen sur les importations était de 4 %. Quand Haïti a intégré la CARICOM, elle a demandé une dérogation pour maintenir à 3 % son tarif sur l'importation de riz et ne pas appliquer le tarif extérieur commun de 15 %. L'importation massive de produits agricoles a ruiné des milliers d'agriculteurs qui n'ont pu être reconvertis dans d'autres secteurs en raison du cloisonnement de l'économie.

En conclusion, on peut et on doit essayer d'influencer la courbe de l'offre. Cependant, l'essentiel des efforts devrait être consacré à modifier la courbe de la demande, à rendre les projets nationaux plus attrayants, plus compétitifs.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Rogatien Biaou, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin.

M. Biaou (Bénin) : Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement nous donne l'occasion, ce jour, d'examiner les efforts déployés pour financer les actions de développement dans les

pays particulièrement concernés. Les pays concernés sont les pays en développement confrontés à d'énormes défis structurels, qui ont besoin de la coopération et de la solidarité internationales pour relever le défi de la pauvreté.

À cet égard, je voudrais rappeler ici les engagements internationalement pris concernant un segment de la communauté internationale, les pays les moins avancés (PMA), et ce, en ma qualité de Président au niveau ministériel du Bureau de coordination du groupe des pays les moins avancés.

En mai 2001, à Bruxelles, les partenaires de développement se sont engagés à fournir aux pays les moins avancés une aide publique au développement suivant un chronogramme établi afin de leur permettre de pouvoir financer judicieusement leur développement. Les engagements souscrits indiquent que, de 2001 à 2006, les partenaires de développement auraient atteint l'objectif de 0,15 % à 0,20 % de leur produit national brut (PNB) consacré à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

À ce jour, suivant l'évolution de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, il est difficile de croire que cet engagement peut être atteint en 2006, c'est-à-dire l'année prochaine. Ce constat peut être dû au fait que les engagements pris à Bruxelles à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés sont souvent dissociés de ceux pris à l'issue du Sommet du Millénaire et, partant, de ceux du Consensus de Monterrey.

Dès lors, nous voudrions réitérer ici que les objectifs de développement inscrits dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés sont l'expression spécifique des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il y a donc lieu que les partenaires de développement, bilatéraux et multilatéraux, se consacrent effectivement à orienter leur soutien à la mise en œuvre de ce Programme d'action.

La récente annulation de la dette des pays à faible revenu lourdement endettés pourrait permettre à ces pays de dégager de nouvelles ressources à consacrer à leur développement. Nous nous félicitons de cette décision et encourageons nos partenaires à allonger la liste des pays bénéficiaires.

Au-delà de l'annulation de la dette et de l'élargissement du nombre des pays en développement

bénéficiaires, les pays développés, en particulier les pays membres du Groupe des Huit (G-8), devraient s'engager à supprimer les subventions agricoles, notamment celles relatives au coton, d'ici à 2010, et à atteindre effectivement l'objectif de 0,7 %, dont 0,15 % à 0,20 % seront affectés aux pays les moins avancés d'ici à 2010.

Pourquoi 2010? Mon pays, le Bénin, a choisi cette année butoir pour permettre à la communauté internationale, en particulier à l'Assemblée générale des Nations Unies, de pouvoir procéder au bout de cinq ans, donc en 2015, à une évaluation de l'impact positif que ces mesures auront apporté aux progrès économiques et sociaux des pays en développement, surtout aux pays les moins avancés, qui doivent fournir plus d'efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les nécessités de financement du développement des pays les moins avancés ne se limitent pas essentiellement à la mise à disposition de ressources financières parfois difficilement prévisibles et lentement acheminées vers les destinataires. La possibilité de mise à disposition des biens d'équipement requis pourrait de plus en plus être envisagée.

Mon pays, le Bénin, apprécie les nombreuses initiatives en cours pour trouver des mécanismes novateurs en vue de faciliter le financement du développement. De tels mécanismes permettraient certainement de mobiliser davantage de ressources à mettre à la disposition des pays les plus pauvres. Cependant, il y a lieu d'attirer l'attention sur le risque de dévier l'attention de la communauté internationale des engagements déjà pris. Ces engagements doivent être réalisés. À cet effet, nous avons besoin d'avoir de résultats tangibles. C'est pourquoi nous sommes et demeurons d'avis qu'il convient dès à présent de procéder régulièrement à l'évaluation de la mise en œuvre des engagements de la Conférence internationale sur le financement du développement et des autres conférences organisées par les Nations Unies, sans oublier les conventions et autres instruments juridiques internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Tous ces engagements nous permettront de situer les progrès accomplis d'un commun accord et de noter

les contributions et impacts positifs aux processus de développement et à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

Le Président : Je donne à présent la parole à M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international.

M. Carstens (Fonds monétaire international) (*parle en anglais*) : Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, il apparaît clairement que des efforts accrus seront nécessaires de la part des partenaires de développement si l'on veut tenir les engagements pris à Monterrey il y a trois ans. Or, le climat mondial actuel constitue un cadre extrêmement positif dans lequel lutter contre la pauvreté : en 2004, la croissance mondiale a atteint 5,1 %, soit le taux annuel le plus élevé depuis presque 30 ans; et si cette année, la croissance économique mondiale devrait se ralentir un peu, elle atteindra cependant 4,3 %, ce qui reste encore relativement solide. Ce qui importe, c'est qu'une forte croissance est enregistrée dans les pays industriels comme dans les pays en développement. L'Afrique subsaharienne, particulièrement, a connu l'an dernier une croissance plus élevée qu'au cours des huit dernières années.

Or, en dépit de ces progrès, les tendances actuelles laissent à penser que la plupart des pays en développement n'atteindront pas les Objectifs du Millénaire pour le développement. À juste dix ans de l'échéance de 2015, il est urgent de prendre des mesures pour inverser ces prévisions.

Le Fonds monétaire international (FMI) reste pleinement résolu à aider les pays à faible revenu à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nos préoccupations essentielles sont exposées dans le tout dernier Rapport de suivi mondial; je voudrais maintenant revenir sur les rôles importants que nous pouvons jouer dans chaque domaine du Consensus de Monterrey.

Premièrement, la mobilisation des ressources financières nationales des États est essentielle à un développement efficace. Nous restons convaincus que ce sont des stratégies nationales de réduction de la pauvreté qui doivent être au cœur des plans de développement. Le FMI continuera d'aider les pays à définir des cadres macro-économiques à l'appui de ces stratégies.

Deuxièmement, pour pouvoir avoir une stratégie efficace de réduction de la pauvreté, il faut bénéficier d'une croissance stable et soutenue, en tirant parti, notamment, des avantages des investissements étrangers directs et du capital privé. Les pays en développement devront mettre en place un climat propice aux investissements et aux entreprises. Pour notre part, nous pouvons aider les pays à renforcer leurs secteurs financiers et à prendre d'autres mesures afin de mieux bénéficier des apports de capitaux privés.

Troisièmement, sans débouchés commerciaux supplémentaires pour leurs produits, les pays à faible revenu ne seront pas en mesure d'obtenir la croissance soutenue et rapide nécessaire à une réduction effective de la pauvreté. Le FMI appuie pleinement l'ouverture totale des échanges, notamment par la conclusion rapide du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce. Afin d'aider les pays à faire face aux coûts potentiels d'ajustement liés à l'ouverture des échanges, un financement spécial est disponible dans le cadre de notre nouveau mécanisme d'intégration commerciale pour corriger les pressions qui peuvent peser sur la balance des paiements dans le cadre des réformes multilatérales du commerce.

Quatrièmement, les pays à faible revenu ont besoin de davantage d'aide financière et technique et nous saluons, à cet égard, les différentes annonces faites dans le sens d'une augmentation du niveau de l'aide. Le FMI continuera d'aider les pays à gérer l'aide apportée. Le financement du FMI restera également à la disposition des pays à faible revenu, notamment à des taux concessionnels et par le biais éventuel d'un nouveau mécanisme d'ajustement aux chocs économiques. Nous continuerons d'appuyer les programmes économiques des pays non emprunteurs d'autres façons, notamment en nous chargeant de signaler les points forts de la politique d'un pays.

Nous appuyons les efforts déployés en vue de renforcer l'efficacité de l'aide, notamment en réduisant les coûts de transaction, en harmonisant les procédures de don et en encourageant la prise en main des efforts de développement par le pays concerné.

Cinquièmement, concernant la dette extérieure et le niveau d'endettement tolérable, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a permis de réduire notablement la dette de 27 pays. Nous examinons à présent la proposition du Groupe des Huit

en matière d'allègement de la dette. Lors d'une séance de notre Conseil d'administration, la semaine dernière, nous avons défini quelques questions qui seront abordées et examinées au fur et à mesure. Sur le règlement et la restructuration de la dette, nous continuerons de faciliter le règlement méthodique des problèmes de dette souveraine.

Sixièmement, le FMI joue un rôle critique dans les questions concernant le système économique international. Nos opérations de surveillance favorisent la stabilité puisqu'elles permettent de suivre les conditions économiques, d'identifier les risques et d'aider à les résorber. La prévention des crises, domaine d'intérêt tout particulier pour les pays à revenu intermédiaire, est un objectif clé de la surveillance du FMI.

En ce qui concerne le rôle des pays à faible revenu dans le régime international, nous examinons actuellement comment mieux faire entendre leur voix et valoriser leur participation à notre institution.

Voilà un aperçu très bref de nos principales contributions en tant que partenaires du Consensus de Monterrey; nous attendons avec intérêt d'entendre les points de vue et les idées des membres au cours des prochains jours. Nous ferons distribuer par écrit la version intégrale de cette déclaration.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. François Bourguignon, Premier Vice-président de la Banque mondiale.

M. Bourguignon (Banque mondiale) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que d'être ici aujourd'hui. M. Wolfowitz n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui mais il vous assure de tout son soutien et de ses vœux de succès pour cet important dialogue.

À l'approche de l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire, en septembre, le sentiment d'urgence est très important. Heureusement, nous avons déjà fait d'importants progrès. Il existe désormais, en particulier, un important consensus entre les institutions et les groupes de pays, comme le font observer le rapport du Secrétaire général, « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Rapport de suivi mondial pour 2005 de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et les rapports du Secrétaire général dont l'Assemblée est saisie sur le financement du développement.

Le nouveau consensus sur les mesures à prendre peut être résumé en cinq objectifs principaux. Premièrement, nous reconnaissons que les mesures visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement doivent être ancrées dans de solides stratégies de développement par pays, gérées par les pays eux-mêmes. Des efforts particuliers doivent également être déployés pour harmoniser l'action des donateurs à l'appui des priorités fixées par ces pays, afin d'éviter les doubles emplois, d'assurer une hiérarchisation des priorités et de ne pas trop solliciter les précieuses capacités des pays.

Deuxièmement, la croissance doit être au centre des stratégies de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela passe par une amélioration du climat d'investissement, de la gestion fiscale et des services d'infrastructure. Cela passe également par une amélioration continue de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation. Les pays développés partagent avec les pays en développement la responsabilité du renforcement des protections contre la corruption, d'une plus grande transparence et de la prise des mesures judiciaires qui s'imposent le cas échéant.

Troisièmement, l'extension rapide des services de développement humain est absolument capitale pour la réalisation des Objectifs de développement humain.

Quatrièmement, l'accélération de la croissance passe, pour de nombreux pays en développement, par le démantèlement des obstacles au commerce international et l'élimination des subventions responsables de distorsions des échanges. La communauté internationale doit avoir pour Objectif de faire de Doha un succès.

Cinquièmement, la mise en oeuvre de ces mesures nécessite une augmentation importante du niveau et de l'efficacité de l'aide.

Ces cinq éléments centraux de ce programme d'action pour le développement au millénaire sont extrêmement délicats et exigeants mais réalisables. La clef du succès résidera tant dans une réaffirmation de l'engagement international envers les Objectifs fixés à Monterrey que dans des preuves concrètes d'un appui politique solide à la concrétisation du pacte de Monterrey.

On a déjà enregistré quelques progrès sur plusieurs de ces points, mais dans tous les cas il faut faire davantage. Des progrès ont également été enregistrés dans la formulation de nouveaux

instruments innovants en matière de mobilisation de financements supplémentaires pour le développement. Nous saluons ces initiatives, dont la récente proposition relative à l'allègement de la dette et, en particulier, l'engagement pris de prendre en charge la totalité des coûts de cet allègement.

Sur la base de ce que nous avons pu apprendre depuis notre réunion de 2002 à Monterrey, en progressant au niveau des initiatives mondiales, de l'analyse, de l'examen et du débat, l'ordre du jour est maintenant plus approfondi et plus clair qu'il ne l'était alors. Il nous reste à présent à mettre en oeuvre ces mesures. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour traduire ce programme d'action en mesures applicables concrètement.

À la Banque mondiale, nous voyons notre engagement comme étant organisé autour de quatre éléments clés visant à créer un élan et à produire des résultats concrets. La première mesure est d'accroître de manière importante l'appui financier aux pays qui ont des stratégies de développement détaillées en place et en cours d'application. Plusieurs pays remplissent ces critères et ont énormément besoin d'investissements dans l'infrastructure et dans le développement humain et ils montrent déjà des résultats solides. Dans le cadre de l'accroissement, la Banque est déterminée à travailler avec la communauté internationale pour améliorer la qualité de l'aide, aligner étroitement les flux d'aide publique au développement avec les stratégies des pays, harmoniser les procédures et améliorer la stabilité et la prédictibilité des flux. Quoique l'allègement de la dette des pays pauvres soit le bienvenu, il importe de fournir des ressources supplémentaires. La Banque est également prête à renforcer l'examen des résultats relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à contribuer à ancrer les stratégies des pays à des programmes rigoureux axés sur les résultats.

La deuxième mesure clef consiste à déployer des efforts de grande envergure pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs au développement humain de base dans l'éducation pour tous, dans la fourniture des soins de santé primaires et dans la lutte contre le VIH/sida et les autres maladies principales dans le monde en développement. Pour la plupart de ces objectifs, il existe des programmes mondiaux qui sont prêts à en accélérer la mise en oeuvre.

Troisièmement, nous sommes déterminés à travailler avec la communauté internationale pour apporter de l'aide aux États fragiles à faible revenu. Un véritable engagement international au côté des États fragiles est essentiel pour la sécurité mondiale et le bien-être des 500 millions de personnes qui y vivent. Dans ce but, nous continuerons d'améliorer l'appui de la Banque à ces pays et nous nous positionnerons de façon à pouvoir agir rapidement lorsque les occasions d'une transition se présenteront.

Enfin, la Banque demeure pleinement attachée à financer et à soutenir le développement afin de réaliser le grand programme de développement tant dans les pays à revenu intermédiaire que dans ceux à faible revenu. Nous sommes pleinement résolus à accroître notre assistance pour faciliter les échanges et le programme d'« aide au commerce » en vue d'élargir les capacités commerciales, améliorer le climat en matière d'investissement et l'environnement pour le développement du secteur privé, fournir et maintenir les infrastructures essentielles à la croissance économique et au développement humain, et réformer le secteur public en vue d'améliorer la gouvernance et de lutter contre la corruption.

Ce sont là des domaines clés dans lesquels les partenariats mondiaux et les programmes énergiques des pays doivent soutenir l'accélération de la croissance et du développement humain que nous essayons tous de réaliser collectivement.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Francisco Thompson-Flôres, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce.

M. Thompson-Flôres (Organisation mondiale du commerce) (*parle en anglais*) : Des progrès ont été faits dans le but de concrétiser la vision du millénaire, dont le processus de Monterrey représente une part essentielle, mais certaines régions, notamment en Afrique, et certains objectifs sont gravement en retard. Cette vision peut toujours être réalisée, mais une plus grande volonté politique est nécessaire.

Je souhaiterais me concentrer sur le commerce et mon point de départ sera le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande ». Le commerce n'est pas la réponse à tous les problèmes du monde et la libéralisation des échanges en soi n'est pas suffisante pour apporter des solutions à tous les problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées. Comme l'a souligné M. Kofi Annan, d'autres mesures, telles que

l'assistance et l'allègement de la dette, sont d'une importance vitale, tout comme de bonnes politiques macroéconomiques, la bonne gouvernance, la primauté du droit et des infrastructures fonctionnelles au niveau national.

Mais l'importance du commerce en tant que moteur de la croissance est claire et le succès du cycle de négociations de Doha peut contribuer énormément aux efforts mondiaux de réduction de la pauvreté et de développement. C'est là que l'on trouve la contribution de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au financement du développement; c'est là que l'on peut trouver notre contribution à la concrétisation de la vision du millénaire; et c'est pourquoi nous appuyons sincèrement le défi que M. Kofi Annan a lancé aux dirigeants pour septembre : s'engager à clore le cycle de Doha au plus tard en 2006 et veiller à ce que la promesse de développement contenue dans le cycle de Doha soit pleinement remplie.

Les dirigeants doivent relever ce défi et appuyer clairement et sans équivoque le système multilatéral commercial en tant que système qui introduit la primauté de droit dans le domaine du commerce international, soutenant ainsi les efforts de développement et les aspirations au développement de tous les pays, riches et pauvres, grands et petits; et en tant que système qui offre le plus de chances, par le biais du cycle de négociations de Doha, aux pays en développement d'intégrer pleinement l'économie mondiale et de tirer les avantages de la croissance que le commerce peut générer.

Si la Réunion plénière de haut niveau de septembre envoie le bon message, celui-ci pourrait servir de catalyseur au cycle de négociations de Doha à la veille de notre sixième conférence ministérielle à Hong Kong en décembre. Un appui ferme exprimé par la présente rencontre sera également utile. Et, bien sûr, nous devons rappeler aux dirigeants que ce sont les plus pauvres et les plus démunis qui ont le plus à perdre du fait des retards pris dans la conclusion du cycle de Doha.

Il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser les possibilités qu'offrent les échanges commerciaux en tant qu'outil du développement. Nous avons besoin de résultats ambitieux dans les domaines clés du Programme de Doha pour le développement : agriculture, accès aux marchés non agricoles, services et facilitation des échanges. Nous avons besoin que des

progrès continus soient faits en matière d'élaboration des règles, et nous avons besoin d'un résultat global qui remplisse la promesse de développement contenue dans le cycle de négociations de Doha.

Le rapport de M. Annan a souligné qu'il était prioritaire pour les pays développés d'éliminer les obstacles à l'accès aux marchés et de commencer à supprimer progressivement les subventions nationales qui faussent les échanges commerciaux, en particulier dans l'agriculture. Nous savons l'importance qu'il y a à réaliser des progrès dans ce domaine et dans tous les autres domaines inscrits au programme des négociations. Nous devons nous souvenir également que de tels avancées seront également maximisées dans la mesure où les pays en développement eux-mêmes sont engagés dans le processus d'ouverture des marchés.

Il y a maintenant un haut niveau de convergence sur la nécessité de clore le cycle de négociations commerciales de Doha d'ici à 2006. Les membres ont également convenu de l'importance d'une avancée importante à Hong Kong dans les domaines clés, en faisant de juillet un jalon dans notre processus. Quoiqu'il n'y ait aucun doute à avoir sur détermination des membres de l'OMC à faire avancer les négociations, il est de plus en plus préoccupant que nous ne réalisions pas dans tous les domaines les progrès dont nous avons besoin pour atteindre notre jalon de juillet en bonne forme. La fin du mois de juillet n'est qu'à cinq semaines et il reste une somme de travail énorme à accomplir.

La vérité est que la réussite des négociations commerciales de Doha créera d'immenses possibilités d'échanges commerciaux. C'est une occasion qui ne se présente qu'une seule fois par génération. Un échec, en revanche, serait un pas en arrière pour la gestion économique mondiale et contraire aux intérêts de l'ensemble de la communauté mondiale.

Les membres de l'OMC sont déterminés, mais à l'OMC, même si la volonté existe, il n'est pas toujours possible de réussir. Cela nécessitera du savoir-faire, de l'imagination et des compromis, mais aussi une somme énorme d'efforts. Notre Directeur général est déterminé à terminer un ensemble de mesures en juillet pour qu'il y ait une base permettant d'obtenir de bons résultats à Hong Kong, mais nous avons également besoin de l'appui politique de tous, y compris celui de cette assemblée.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

M. Fortin (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (*parle en anglais*) : La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est une des principales parties prenantes institutionnelles dans le processus de financement du développement. En tant que telle, elle est profondément résolue à apporter une contribution dans les quatre domaines dans lesquels elle a une responsabilité : les investissements étrangers directs, le commerce, la dette et les problèmes systémiques. Je souhaiterais parler brièvement de chacun d'entre eux.

Premièrement, s'agissant des investissements étrangers directs, les flux mondiaux à destination des pays en développement se sont relevés en 2004. Cependant, ils sont toujours concentrés sur quelques pays. La concentration est encore plus forte si l'on regarde la qualité des investissements étrangers directs, ceux qui en ouvrant les marchés, en transférant des techniques, en élargissant les réseaux locaux et en renforçant les capacités nationales, peuvent assurer à une économie nationale des avantages durables en matière de développement. Pour de nombreux pays à faible revenu, y compris la plupart des pays les moins avancés, le problème n'est pas seulement de savoir comment attirer les investissements étrangers directs, mais comment attirer les investissements étrangers directs qui peuvent contribuer à la croissance économique et au développement. À cet égard, un défi important est de savoir comment encourager et faciliter les contributions que peuvent apporter les entreprises multinationales en vue de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Plus généralement, la CNUCED étudie la question de savoir comment accroître au maximum la contribution des entreprises au développement économique des pays en développement qui les accueillent, en minimisant les coûts, et comment diffuser les meilleures pratiques dans ce domaine. Nous espérons que notre prochain rapport sur le développement économique en Afrique, intitulé « Repenser le rôle des investissements étrangers directs dans le développement de l'Afrique » pourra apporter une contribution en ce sens.

Deuxièmement, pour ce qui est du commerce, au niveau multilatéral le programme de travail de Doha a officiellement placé les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur des négociations. Toutefois, il s'agit encore d'une aspiration à respecter. L'adoption l'année dernière à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du cadre de juillet a suscité de nouveaux espoirs qu'il y aurait des progrès rapides. Pour cela, il faudrait réaliser des progrès significatifs en 2005, notamment parvenir à un accord sur un calendrier pour l'élimination dans un délai relativement bref des subventions aux exportations agricoles des pays développés. Ce que l'on appelle le document pour la « dernière manche » doit faire l'objet d'un accord lors de la sixième conférence ministérielle prévue en décembre 2005, afin que les négociations puissent se poursuivre et être menées à terme en 2006, avec une mise en œuvre immédiate des dispositions relatives au développement.

Comme cela a déjà été convenu au niveau international, un accès en franchise et hors quota devrait être accordé à toutes les exportations des pays les moins avancés.

Une autre idée prometteuse récemment proposée est de créer un fonds d'assistance temporaire pour les transactions commerciales, qui fournirait une aide aux pays en développement devant supporter des coûts d'ajustement liés à la mise en œuvre des résultats des négociations de Doha. Il est essentiel qu'un nouveau financement de ce type ne soit pas générateur d'endettement et qu'il vienne s'ajouter aux flux actuels d'aide au développement.

Troisièmement, un certain nombre d'initiatives ont récemment été prises dans le domaine de l'endettement. La décision des ministres des finances du Groupe des Huit de proposer à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à la Banque africaine de développement l'annulation de l'ensemble de la dette des pays pauvres très endettés parvenus au point d'achèvement mérite d'être saluée.

Même si un consensus se dégage sur l'annulation complète de la dette des pays les plus pauvres, n'oublions pas que d'autres pays sont eux aussi confrontés à de graves problèmes d'endettement qui doivent être réglés par la concertation. Pour parvenir à une entente internationale sur les modalités de la restructuration de la dette, les débats doivent se poursuivre, et réunir les créanciers et débiteurs

officiels et privés dans un dialogue constructif et tourné vers la collaboration, en vue de régler rapidement et dans les délais impartis les problèmes d'endettement, en protégeant de façon équitable les intérêts des débiteurs et créanciers.

Enfin, en ce qui concerne les problèmes systémiques, l'interdépendance croissante des économies nationales et des différents secteurs de l'économie internationale dans un environnement de plus en plus mondialisé a mis en exergue la nécessité d'améliorer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, ainsi que la gouvernance économique mondiale. La CNUCED a été chargée, par sa onzième Conférence, d'œuvrer pour plus de cohérence dans la définition des politiques économiques mondiales.

Le sommet de septembre et la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong donneront à la communauté internationale l'occasion d'avancer sur la voie d'une plus grande cohérence du système international, afin d'aider à atteindre l'objectif énoncé dans le Consensus de Monterrey, à savoir promouvoir « à l'échelon national et mondial des systèmes économiques reposant sur les principes de la justice, de l'équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture » (A/CONF.198/11, résolution 1, annexe, par. 9). Il ne faut pas que nous laissions échapper ces occasions.

Le Président : Je donne la parole à M. Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement.

M. Malloch Brown (Programme des Nations Unies pour le développement) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un acteur majeur dans le processus de financement du développement.

Trois ans est une période de temps très courte dans le domaine des relations internationales. Il est facile d'oublier les progrès spectaculaires qu'a réalisés le monde depuis ces trois journées de mars 2002 à Monterrey. Aujourd'hui notre attention est mobilisée par les préparatifs du sommet mondial de 2005 qui va se tenir en septembre. Le projet de texte présenté par le Président (A/59/HLPM/CRP.1) développe des thèmes déjà couverts par le Consensus de Monterrey : l'aide,

le commerce, la dette et la nécessité d'une bonne gouvernance pour que tous les flux de financement du développement soient canalisés vers les efforts nationaux en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les propositions mises en avant sous l'impulsion du Président pour le sommet de 2005 sont importantes et elles reflètent un changement qualitatif dans notre compréhension de la coopération internationale pour le développement. Cependant, nous ne devons pas oublier tout ce que nous devons à Monterrey et la rapidité avec laquelle ceci s'est mis en place. Les résultats de Monterrey sont toujours d'actualité mais, en un sens, le rassemblement d'aujourd'hui est particulièrement important, dans la mesure où il s'agit d'une étape vers l'événement de septembre. Un résultat vigoureux obtenu ici donnera une impulsion essentielle aux chances de succès en septembre. Nous bénéficions des remarquables avancées des dernières années, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette et du commerce international.

Plusieurs orateurs ont fait remarquer que nous sommes parvenus à inverser la tendance au déclin de l'aide publique au développement. Aujourd'hui l'aide publique au développement fournie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'élève à plus de 78 milliards de dollars, le plus haut niveau jamais atteint. Des annonces faites à Monterrey par l'Union européenne et par les États-Unis, pour ne citer que deux partenaires, ont à elles seules augmenté de 20 milliards de dollars les flux d'aide publique au développement. L'Union européenne s'est engagée à établir un calendrier afin que les membres atteignent leurs objectifs en matière d'aide, en parvenant à terme à 0,7 % du produit intérieur brut. Aujourd'hui, de plus en plus de pays se sont engagés à atteindre cet objectif de 0,7 %, et certains ont déjà atteint 1 %. De plus, avec la déclaration de Rome de l'année dernière et la déclaration de Paris de cette année, aussi bien les donateurs du CAD que les principaux pays bénéficiaires avancent vers une plus grande efficacité dans la fourniture de l'aide publique au développement et une plus importante prise en charge nationale de ce processus.

Avant de laisser de côté le sujet de l'aide publique au développement, j'aimerais ajouter qu'il

reste encore beaucoup à faire avant le mois de septembre dans le domaine de la recherche de solutions de financement novatrices. De par mes fonctions, il est toujours risqué de citer particulièrement les propositions d'un pays. Mais je tiens à me féliciter tout particulièrement des propositions faites aujourd'hui par le Ministre français des finances suggérant que les voyageurs qui prennent l'avion versent une contribution à l'édification d'un monde meilleur, plus sûr et plus prospère.

Aucune de ces nouvelles sources de financement ne saurait se substituer à la croissance de l'aide publique au développement, mais elles permettraient une participation au développement de plus en plus large pour les citoyens comme pour les Gouvernements. Elles doivent aussi refléter le large partage du fardeau entre peuples et Gouvernements qui doit être l'un des socles de la coopération pour le développement.

Nous avons aussi été témoins de progrès remarquables sur la question de l'endettement, qui doivent être confirmés par le Groupe des Huit à son sommet de Gleneagles. Dans le domaine du commerce, comme nous venons de l'entendre, nous fondons de grands espoirs sur la réunion de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce. Mais nous insistons une fois encore qu'il s'agit véritablement d'un cycle de négociations commerciales pour le développement.

Ces derniers jours, nous avons aussi vu la société civile se réunir, dans le prolongement de la vision exprimée par le Groupe Cardoso de personnalités de haut niveau, qui appelait de ses vœux la participation de la société civile dans nos processus. J'espère que le message que celle-ci nous transmet, appelant un résultat couronné de succès en septembre, sera entendu lui aussi.

Ces derniers mois, nos débats ont mis l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance en tant que contrepartie nécessaire pour parvenir au développement. J'espère que, par son travail en Amérique latine, dans le monde arabe et en Afrique, le PNUD a fait la démonstration de son rôle de véritable chef de file pour promouvoir la bonne gouvernance et l'organisation sur le plan local au service de cet objectif; et pour déclencher et encourager de grands débats sur l'importance de la bonne gouvernance dans ces sociétés.

Nous sommes aujourd'hui à un moment passionnant sur la route qui mène de Monterrey au sommet mondial. Nous espérons vivement que tous les membres nous permettront d'atteindre un succès aujourd'hui, ce qui nous permettra d'avancer avec le vent en poupe vers un sommet prometteur en septembre.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ichiro Aisawa, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Aisawa (Japon) (parle en anglais) : J'aimerais tout d'abord vous témoigner notre vive reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir convoqué ce Dialogue de haut niveau.

Pour garantir un financement suffisant du développement et pour une action efficace, nous devons adopter une approche globale. En plus de l'aide publique au développement (APD), il faut avant tout mobiliser de façon efficace les ressources disponibles dans les pays en développement. Le commerce et les investissements peuvent également jouer un rôle essentiel dans le succès des processus de développement.

Premièrement, sur la question de l'APD, afin de contribuer aux progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous, au Japon, poursuivons nos efforts pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de notre produit national brut à l'aide publique au développement. Dans cet esprit, nous sommes déterminés à maintenir un niveau crédible et suffisant de l'APD dans les années à venir. Cet engagement a été clairement énoncé par le Premier Ministre Koizumi au Sommet Asie-Afrique qui s'est tenu en Indonésie en avril dernier. Une récente décision de politique générale prise par le Cabinet l'a confirmé en soulignant l'accroissement stratégique du volume de l'APD allouée par le Japon. Cette stratégie inclut le doublement de notre APD à l'Afrique au cours des trois prochaines années. L'aide sous forme de subventions continuera d'être la caractéristique principale de cette aide accrue à l'Afrique.

Une croissance économique durable est essentielle pour réduire la pauvreté et pour être à l'abri du besoin. Une croissance économique durable est difficile à réaliser simplement par l'aide internationale, même généreuse. Des mesures visant à créer un environnement favorable aux investissements, y compris des infrastructures, sont d'une importance

critique. La réussite que connaît l'Asie du Sud-Est dans son développement économique en est un témoignage.

Dans cet esprit, je tiens à donner quelques exemples des efforts entrepris par mon gouvernement pour contribuer à l'avancement des OMD. Premièrement, le Japon accueillera la prochaine Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 2008. Deuxièmement, le Japon a été l'hôte la semaine dernière d'un forum de haut niveau sur les OMD relatifs à la santé en Asie et au Pacifique; j'y ai moi-même assisté. Nous avons lancé une initiative en faveur de la santé et du développement, qui a souligné combien il importe d'améliorer la santé des personnes dans les pays en développement.

Troisièmement, en réponse à une déclaration récente de l'Union africaine concernant les budgets nationaux de l'agriculture, nous augmenterons notre aide dans ce secteur, et nous avons lancé l'initiative « Village africain ». Afin de favoriser le développement du secteur privé en Afrique, notamment des petites et moyennes entreprises, le Gouvernement japonais, en partenariat avec la Banque africaine de développement, lancera une facilité de prêts à des conditions avantageuses, s'élevant à 1,2 milliard de dollars sur cinq ans.

Quatrièmement, le Japon appuiera pleinement le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique annoncé au Sommet Asie-Afrique. Nous ne devrions pas ignorer qu'il demeure aussi un certain nombre de pays pauvres – notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement – dans la région Asie-Pacifique.

Enfin, nous devons tous poursuivre notre marche en avant en adoptant des approches concrètes et pragmatiques et en évitant de trop mettre l'accent sur les nouveaux mécanismes financiers tels que la Facilité de financement internationale et un système international de taxation. Ce sont là un certain nombre de problèmes d'ordre conceptuel et technique qui doivent être réglés. Autrement dit, les pays donateurs devraient redoubler d'efforts pour renforcer les initiatives appropriées dans la mesure de leurs capacités et en fonction de leurs propres structures institutionnelles et des circonstances.

Pour terminer, 2005 est une année importante pour le développement et pour la réforme de

l'Organisation des Nations Unies. Aucun effort ne devrait être épargné pour obtenir des résultats tangibles dans ces deux domaines. Le Japon continuera à oeuvrer avec les États Membres, avec vous, Monsieur le Président, et avec vos facilitateurs ainsi qu'avec le Secrétaire général pour que le sommet de septembre marque un tournant historique pour l'avenir de l'Organisation et de l'humanité entière.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahamed, Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Inde.

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de prendre part au Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Nous avons toujours soutenu que l'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle pivot dans la mise au point d'une action mondiale en faveur du développement, notamment en ce qui concerne le commerce, la dette extérieure, les finances et les technologies et dans l'orientation politique des activités des institutions spécialisées, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce.

Nous nous associons à la déclaration qu'a prononcée le représentant de la Jamaïque au nom du Groupe des 77.

Le Consensus de Monterrey souligne le rôle de l'État dans le développement socioéconomique et, partant, l'importance des investissements publics. Le rôle de l'État ne devrait pas être limité, à notre sens, à la mise en place d'un cadre macroéconomique, juridique et réglementaire favorable à l'essor du secteur privé et aux investissements étrangers. Il doit investir de manière substantielle dans les secteurs de développement humain et dans les infrastructures physiques, sociales et institutionnelles de base.

Il est urgent de concrétiser le Consensus de Monterrey. Nous nous félicitons des recommandations du Secrétaire général visant à établir des calendriers définitifs destinés aux pays développés pour réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement en 2015 au plus tard, avec un objectif intermédiaire visant à doubler quasiment les apports pour atteindre 0,5 % en 2009; à accroître l'aide aux pays les moins avancés et à prendre des engagements concrets pour améliorer la qualité de l'aide.

L'absence de progrès significatifs dans l'apport de montants additionnels de l'aide publique au développement (APD) pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement a conduit à l'étude de divers mécanismes de financement novateurs. En tous les cas, il serait important de veiller à ce que l'APD ne soit pas en deçà du seuil précédemment convenu. Ces propositions en vue de la création de mécanismes novateurs continuent de se heurter à plusieurs difficultés. À cet égard, nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les nouveaux mécanismes et les nouvelles sources de financement n'alourdissent pas davantage les charges des pays en développement. Les mécanismes financiers novateurs et les sources novatrices de financement ne devraient pas avoir une incidence négative sur le niveau actuel des flux financiers.

Bien que l'APD contribue à atteindre les OMD, le commerce aiderait à préserver les acquis. Dans ce contexte, il importe de concrétiser le cycle de négociations commerciales de Doha qui privilégie le développement et de le mener rapidement à bien. Pour ce qui est de l'accès aux marchés non agricoles, il importe en particulier que toute formule de réduction tarifaire qui serait adoptée ne porte pas atteinte au principe de l'application d'un traitement spécial et différencié et aux possibilités offertes aux pays en développement en vertu de l'Accord-cadre d'août 2004.

Les statistiques relatives à l'Afrique subsaharienne montrent que les politiques d'ajustement structurel entravées par l'endettement ont aggravé le problème du fait de la baisse des investissements dans le secteur agricole. Il s'ensuit logiquement que tout succès durable remporté dans la réalisation des OMD et aboutissant à une transformation économique véritable n'est guère possible sans une réforme radicale des institutions économiques et monétaires internationales.

Il faut remédier au déficit démocratique que l'on a constaté dans les institutions de Bretton Woods afin de renforcer la légitimité, la transparence, la responsabilisation et l'appropriation du processus de prise de décisions. Depuis Monterrey, les progrès ont été limités à des questions périphériques et par lesdites questions qui n'ont pas un rôle central dans le renforcement de la « voix » dans le processus de prise de décisions. Nous demandons avec force que l'on s'attaque plus énergiquement à la question structurelle des voix attribuées. L'on ne saurait trop insister sur la

nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement dans les institutions financières internationales et dans les processus de prise de décisions. Une bonne gouvernance économique mondiale est tout aussi importante qu'une bonne gouvernance nationale pour ce qui est de l'efficacité économique.

Nous appuyons l'extension de l'allègement accru de la dette aux pays pauvres très endettés et aux pays à faible revenu qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour financer les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'annulation de la dette doit s'accompagner de meilleurs termes de l'échange, d'un accès accru aux marchés et d'un accroissement des investissements étrangers. Par ailleurs, la viabilité de la dette ne devrait pas être considérée uniquement par rapport à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cas des organisations commerciales, financières et monétaires internationales, ainsi que de l'organe actuellement le plus puissant de l'ONU, ce n'est que le statut de membre permanent d'un groupe solidaire de pays en développement qui peut contribuer effectivement à la réalisation du programme politique et économique du monde en développement. Cela accroîtrait l'espace et la participation politiques de tous, et un changement dans la corrélation des forces renforcerait l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Un tel changement pourrait redonner son rôle central à l'ONU en vertu duquel l'Organisation définit l'ordre du jour et les institutions de Bretton Woods et autres suivent. La réunion de septembre nous donnera l'occasion de remettre le développement au centre des préoccupations mondiales sous la responsabilité principale de l'ONU.

L'Inde reconnaît la nécessité d'établir un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris et des accords conclus à la Conférence de Monterrey. Les réunions annuelles du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devraient aller dans ce sens. L'on reconnaît également la nécessité d'avoir une plus grande synergie entre les réunions annuelles du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, d'une part, et la réunion biennale de haut niveau de l'Assemblée générale, d'autre part. Mais la

cohérence entre l'ONU et les institutions spécialisées est en soi insuffisante pour atteindre ce but. C'est pourquoi nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de la recommandation du Secrétaire général en vue de créer un comité exécutif du Conseil économique et social qui serait chargé de faciliter la coopération avec les institutions multilatérales s'occupant des questions commerciales et financières. L'ONU doit jouer un rôle prédominant non seulement dans la détermination de la voie à suivre, mais aussi dans la définition et l'orientation du programme macroéconomique international.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M^{me} Marjatta Rasi, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Finlande.

M^{me} Rasi (Finlande) (*parle en anglais*) : Je souscris pleinement à la déclaration faite plus tôt par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole cette année au cours du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. L'année 2005 est une année critique pour le développement. Elle marque la première évaluation mondiale des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) convenus par la communauté internationale il y a cinq ans. Par la suite, le Consensus de Monterrey a fourni le cadre du vaste partenariat pour le développement nécessaire à la réalisation des Objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Les pays développés et les pays en développement doivent joindre leurs forces pour veiller à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La responsabilité du développement incombe au premier chef aux pays en développement eux-mêmes. Les pays en développement doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies axées sur leurs priorités nationales de développement, améliorer leurs politiques et leur gouvernance en vue d'instaurer une croissance économique plus forte, et renforcer la prestation de leurs services sociaux. Une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace doivent être en place pour veiller à ce que la croissance profite aux pauvres et soit compatible avec un développement durable. Notre expérience a montré que les institutions et les politiques qui encouragent une participation active de tous les membres de la société à la vie

économique et sociale contribuent à une croissance équitable et durable.

Pourtant, un financement accru du développement et une plus grande efficacité de l'aide continuent d'être essentiels à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, les efforts en la matière demeurent insuffisants, et il faut encore en faire bien davantage. Les niveaux actuels d'aide publique au développement sont en deçà des montants jugés nécessaires pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, il est de la plus haute importance que les pays développés honorent les engagements pris à Monterrey de garantir un financement suffisant pour le développement.

Il est crucial d'accroître l'efficacité de l'aide pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'aide doit être plus prévisible. Dans de nombreux pays, l'aide est plus instable que les recettes budgétaires, les progrès réalisés en matière d'harmonisation et d'alignement sont mitigés, et le programme de gestion des résultats en est à sa première analyse et à ses phases initiales.

La décision prise récemment par les ministres des finances du Groupe des Huit (G-8) d'annuler la dette des pays pauvres très endettés est une mesure importante qui devrait permettre de régler le problème du fardeau insoutenable de la dette de nombreux pays en développement. La Finlande salue cette décision et confirme sa volonté de participer à cette initiative. L'annulation de la dette permet à des pays dotés de bonnes politiques et d'une bonne gouvernance de dépenser leurs ressources selon les priorités qu'ils ont fixées dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté, ce qui contribue à une plus grande prise en charge et à une meilleure efficacité des stratégies au niveau du pays.

Un outil important du développement – qui a été justement reconnu en tant que tel – est l'amélioration de la cohérence entre l'aide et les politiques commerciales par le biais d'une réforme des échanges et l'ouverture des marchés des pays développés aux produits des pays en développement. Nous en convenons et attendons avec intérêt le résultat ambitieux du cycle de Doha et une conclusion en temps voulu des négociations. En outre, nous comprenons bien que l'assistance technique et des investissements

dans les infrastructures sont nécessaires pour que les pays en développement profitent des résultats potentiels du cycle de Doha. Nous croyons également qu'il faudrait, en plus de cela, que les pays en développement ouvrent mutuellement leurs marchés respectifs.

La question de la prévention de la corruption et de la lutte contre ses pratiques mérite une attention toute particulière, la corruption frappant le plus durement les groupes les plus pauvres et les plus défavorisés de toutes les sociétés. Nous nous félicitons des efforts accrus déployés dans de nombreuses régions du monde pour lutter contre la corruption, mais on peut en faire encore plus. L'élimination de la corruption exige une action mondiale concertée et appelle donc un effort accru de la part de tous les acteurs multilatéraux et bilatéraux.

J'en viens à présent à la difficulté liée à la cohérence, coordination et coopération des organisations internationales. La nécessité de redoubler d'efforts pour raffermir le système multilatéral dans son ensemble est largement admise. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation prône une réforme de la gouvernance mondiale qui permette à tous de tirer profit de la mondialisation. Le Processus de Helsinki, placé sous la houlette des Gouvernements finlandais et tanzanien, recherche lui aussi de nouvelles façons de résoudre les problèmes à l'échelon mondial. Malgré l'absence de solutions faciles à mettre en œuvre, nous sommes convaincus qu'un vaste débat entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile des pays développés et en développement rendra le système mondial plus cohérent et plus équitable.

Nous saluons les progrès accomplis pour que le système multilatéral promeuve davantage le développement. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui a lieu tous les ans au printemps, contribue grandement à maintenir la dynamique politique dans le financement du développement et sert de cadre à un vaste échange de vues entre les principaux acteurs multilatéraux. La réunion est devenue un cadre stratégique qui permet, grâce aux débats, de renforcer l'action collective en faveur du Consensus de Monterrey et des OMD.

Parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement figurent des objectifs précis concernant l'élimination de la pauvreté et des privations humaines connexes ainsi qu'en matière de promotion du développement durable. En septembre, nos chefs d'État et de gouvernement se réuniront ici, à New York, pour faire le point sur ce qui a été accompli et sur les mesures qui restent à prendre pour atteindre les OMD à l'horizon 2015. S'il semble y avoir de bonnes chances de réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans la pauvreté absolue à l'échelle mondiale, on progresse bien plus lentement vers la réalisation des objectifs de développement humain. À moins d'accélérer sensiblement les efforts, les risques d'échec sont grands.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Helmut Angula, Directeur général de la Commission nationale de planification de la République de Namibie.

M. Angula (Namibie) (*parle en anglais*) : Le Consensus de Monterrey, que nous avons adopté il y a trois ans, a mis en place un vaste partenariat en faveur du développement, y compris de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Conférence internationale sur le financement du développement a demandé instamment à toutes les parties prenantes au financement du développement de rester activement engagées, ce que le présent débat de haut niveau nous offre l'occasion de faire. Le thème général de cet échange de vues – le bilan des efforts et les tâches à accomplir – est particulièrement opportun si l'on considère que tous les rapports et toutes les études consacrés à l'application des textes issus des grandes réunions et conférences organisées par les Nations Unies signalent que l'insuffisance des ressources financières constitue le principal obstacle.

À Monterrey, nous avons réaffirmé que les pays en développement sont responsables au premier chef de mobiliser leurs ressources nationales en renforçant la gouvernance, en luttant contre la corruption et en engageant des réformes structurelles et autres, et il est fait état de progrès dans ce sens. Cependant, de récentes analyses montrent que l'aide fournie par nos partenaires de développement n'est pas à la mesure de ces efforts. Le Secrétaire général a souligné à juste titre que même si, dans la plupart des pays à faible revenu et la quasi-totalité des pays les moins avancés, toutes les ressources nationales disponibles étaient mobilisées, elles ne suffiraient pas pour atteindre les OMD et que ces pays nécessiteraient un niveau élevé

d'aide publique au développement (APD) sous la forme de subventions et de prêts concessionnels. Il convient de souligner que cela s'applique aussi à nombre de nos pays dits à revenu intermédiaire.

Nous notons avec intérêt que le Secrétaire général a invité les pays pauvres à adopter et à mettre en œuvre, en 2006 au plus tard, des stratégies nationales de développement suffisamment ambitieuses pour atteindre les OMD à l'horizon 2015, et qu'il leur a assuré qu'ils pourraient compter sur une aide internationale plus importante, suffisante et prévisible. Si ces idées sont fort louables, il importe toutefois de veiller à ce qu'elles n'alourdissent pas le fardeau financier des pays en développement.

Le succès de l'entreprise dépendra d'une action concertée de la communauté internationale destinée à aider les pays en développement qui risquent de ne pas atteindre les OMD. Il est impératif que la communauté internationale entende l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le niveau d'endettement tolérable soit redéfini de façon à correspondre au niveau d'endettement qui permettra à un pays d'atteindre les OMD à l'horizon 2015. Nous nous réjouissons des initiatives récemment prises par plusieurs partenaires de développement, en particulier les ministres du Groupe des Huit, en vue d'annuler une portion plus importante de la dette, notamment pour les 18 pays les plus pauvres de la planète. Toutefois, la réalisation des OMD exige que ces initiatives et d'autres du même genre incluent davantage de pays en développement. En outre, tout allègement supplémentaire de la dette doit véritablement l'être, sans porter atteinte aux autres programmes. Nous avons tous reconnu que les échanges commerciaux jouaient un rôle moteur dans la croissance et qu'ils devaient s'effectuer de manière juste, équitable et non sélective. C'est pourquoi les pays développés devraient ouvrir leurs marchés aux pays en développement et éliminer les subventions et autres mesures de nature à fausser le commerce.

Nous savons tous que nombre de nos pays, en particulier en Afrique subsaharienne, n'arriveront probablement pas à réaliser les objectifs cibles de réduction de la pauvreté extrême et de la faim d'ici à 2015. Nous savons également que cela exige de combler le trou financier de 50 milliards de dollars par an. D'où l'impératif de trouver de nouveaux fonds, y compris des sources novatrices de financement. À cet égard, nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur de la création de la Facilité de financement

internationale et d'autres projets du même ordre. Il convient toutefois de souligner que ces initiatives doivent venir s'ajouter aux engagements déjà pris.

Voilà maintenant plus de 35 ans que les pays développés se sont engagés à octroyer aux pays en développement 0,7 % de leur produit national brut (PNB) au titre de l'APD. Jusqu'à présent, seulement cinq pays environ ont atteint ou dépassé ce chiffre, et nous les en remercions. Il importe donc que les partenaires de développement entendent l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'ils se fixent des échéanciers leur permettant d'atteindre les objectifs à l'horizon 2015. Les donateurs devraient également prendre des mesures efficaces pour réduire au minimum ou éliminer les conditions inéquitables qu'ils posent à l'octroi de l'aide aux pays en développement. Les pays en développement ont été sommés de conduire des réformes institutionnelles, administratives et autres, et ils ont fait des progrès dans ce sens.

À Monterrey, nous avons tous reconnu qu'il fallait faire entendre les voix des pays en développement et accroître leur participation dans la prise de décisions, l'élaboration des politiques et la définition de normes au sein des institutions internationales financières et commerciales. À ce jour, ces objectifs demeurent hors d'atteinte.

Ma délégation s'associe à tous ceux qui engagent les donateurs à soutenir la modernisation des infrastructures, en particulier dans les zones rurales, et à ne pas se contenter de fournir des services sociaux. De plus, nous sommes d'avis qu'il faut renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales. Nous constatons d'ailleurs que la communauté internationale a pris note des besoins spécifiques de l'Afrique et reconnu que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constituait le cadre approprié pour aider le continent.

Aussi important que soit le présent dialogue, ma délégation estime que, comme pour les autres conférences et réunions au sommet, il faudra un dispositif de suivi intergouvernemental. Nous souhaitons également qu'il y ait des indicateurs clairs et un mécanisme chargé de surveiller l'application de tous les objectifs de développement adoptés par la communauté internationale, y compris les OMD. Alors que nous préparons le soixantième anniversaire de l'ONU et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2005 en vue d'évaluer les

progrès réalisés dans l'application des OMD et autres objectifs de développement, notamment ceux énoncés dans le Consensus de Monterrey, nous voulons sincèrement espérer que le présent dialogue y contribuera utilement.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Peter Adams, Directeur exécutif de l'Agence pour le développement international de la Nouvelle-Zélande.

M. Adams (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici à New York pour échanger des vues sur le rapport du Projet Objectifs du Millénaire, *Investir dans le développement*, ainsi que sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Nous nous sommes réunis pour évaluer les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et pour préparer le sommet de septembre. L'année 2005 peut et doit être une année charnière pour les Nations Unies et pour le développement. C'est à l'aune de ce que l'histoire retiendra de l'année 2005 – en 2010, et surtout en 2015 – que nous pourrons juger de nos efforts collectifs cette année. Nos successeurs verront si nous avons échoué ou si nous avons réussi à donner l'impulsion supplémentaire nécessaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous nous réunissons à un moment où il existe une véritable perspective de progrès économique, social et écologique dans des régions du monde que l'on a laissées trop longtemps s'étioler dans la pauvreté : un nombre croissant de pays en développement adaptent actuellement leur politique pour permettre une croissance bénéfique pour les pauvres; l'aide publique au développement (APD) augmente régulièrement en valeur réelle; il y a des progrès notables dans la réduction du fardeau de la dette des pays les plus pauvres; et les démarches axées sur les droits fondamentaux obtiennent un soutien croissant. La Nouvelle-Zélande préconise, à cet égard, l'adoption à l'issue du sommet d'un texte énergique en matière de santé de la sexualité, de droits liés à la procréation et de parité des sexes.

Des pourparlers sont en cours en vue de libéraliser le cadre commercial mondial. S'ils réussissent – et la Nouvelle-Zélande s'emploie avec acharnement à cette fin – le cycle de développement de Doha aura alors le potentiel d'aider les pays en développement à se sortir de la pauvreté, à condition

qu'ils puissent obtenir le soutien nécessaire pour renforcer leurs capacités et pouvoir tirer parti de ces débouchés.

J'aimerais me concentrer sur trois grands messages que la Nouvelle-Zélande aimerait voir portés de ce dialogue à la manifestation de haut niveau de septembre.

Premièrement, nous reconnaissons tous qu'il faut davantage d'aide pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs et jalons en matière de développement. Nous escomptons des résultats précis sur ce point. Dans cette optique, le Gouvernement néo-zélandais s'est récemment engagé à accroître notablement le volume de son aide publique au développement, avec une première augmentation de 23 % cette année, soit la plus forte augmentation annuelle de l'APD jamais opérée en Nouvelle-Zélande.

Concernant les hausses de l'APD, la Nouvelle-Zélande voudrait que le sommet donne une nouvelle impulsion mondiale aux initiatives en matière d'efficacité de l'aide. Une meilleure efficacité de l'aide permettra en effet aux pays en développement de mieux gérer leurs propres choix de développement, tout en accroissant la valeur pour les pays en développement de chaque dollar d'aide dépensé.

La Nouvelle-Zélande espère que le sommet encouragera les gouvernements et les institutions multilatérales à pleinement mettre en oeuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Nous nous félicitons de l'accent mis sur l'efficacité de l'aide au sein du système des Nations Unies. Le sommet doit encourager des progrès ambitieux à cet égard, en faisant fond sur les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général. Davantage de travail est nécessaire pour que le système de développement des Nations Unies fonctionne en partenariat plus étroit avec les donateurs, sur la base des priorités et des plans des différents pays.

Le deuxième sujet que nous aimerions souligner est l'importance d'une reconnaissance par le sommet des pays se trouvant dans des conditions particulières, notamment les petits États insulaires en développement. Les besoins particuliers de développement des petits États insulaires en développement devraient être reconnus dans le cadre de ce dialogue. La Nouvelle-Zélande espère que le

sommet permettra de stimuler notablement la mise en oeuvre de la Stratégie de Maurice pour les petits États insulaires en développement.

Enfin, les questions de viabilité écologique sont inextricablement liées au développement. Un exemple frappant en est l'incidence des changements climatiques, problème auquel les petits États insulaires en développement sont une fois encore particulièrement vulnérables. Un dialogue international constructif est urgent pour voir quelles mesures il convient de prendre au sujet des changements climatiques, tout en tenant compte de la croissance économique et des aspirations de développement. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons élaborer un cadre international plus ouvert en matière de changements climatiques pour la période postérieure à 2012 : seule une participation et une action équilibrées et les plus larges possibles, en particulier de tous les principaux émetteurs du monde – au niveau des pays développés comme des pays en développement – pourra nous permettre de relever un défi de cette ampleur.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. João Gomes Cravinho, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Portugal.

M. Gomes Cravinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de représenter ici le Portugal dans le cadre du suivi de la réunion qui a abouti au Consensus de Monterrey. Tenue il y a un peu plus de cinq ans, cette réunion a représenté un tournant dans le processus, lent mais inexorable, de rêve de conscience mondiale que le développement est une question qui nous concerne tous, quel que soit le lieu du monde où nous nous trouvons. Le Portugal, quant à lui, est résolu à appuyer de tout son poids la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, au sein de l'Union européenne comme au titre de sa propre politique d'aide au développement.

À l'heure où nous nous réunissons aujourd'hui, comme lorsque nous nous retrouverons en septembre, nous devons avant tout ne pas perdre de vue cette idée : le partenariat mondial de Monterrey, concept clef de notre paysage international actuel, doit continuer de faire son chemin.

Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la présidence de l'Union européenne, mais je voudrais saisir cette occasion pour mettre en

exergue un certain nombre de problèmes évoqués dans le dernier rapport du Secrétaire général.

Le Secrétaire général fait observer, à juste titre, que la mobilisation des ressources financières nationales des pays constitue un critère essentiel pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et que c'est au premier chef aux pays en développement qu'incombe cette responsabilité. Cela dit, la façon dont les pays donateurs font intervenir leurs politiques dans les rapports d'assistance peut avoir une puissante incidence sur cette question. Particulièrement dans le cas des pays sortant d'un conflit ou des États fragiles, il est fondamental que les donateurs et les gouvernements bénéficiaires collaborent pour mettre au point une stratégie en matière de mobilisation des ressources intérieures qui soit à l'écoute des pays. Le Portugal est très attentif à la question de la mobilisation des ressources intérieures des pays et continuera de travailler avec les pays partenaires dans ce domaine.

La mobilisation des ressources internationales pour le développement, les investissements étrangers directs et les autres apports de fonds privés mettent directement les pays donateurs aux prises avec la question du rôle qui leur revient dans ce processus mondial. Le Portugal, pour sa part, est en train de définir actuellement une nouvelle stratégie de coopération au développement afin d'améliorer sa politique nationale en matière d'aide à long terme au niveau de la rentabilité, de l'efficacité, de la viabilité, de la cohérence et de la planification des dépenses. Les Objectifs du Millénaire pour le développement constituent une source essentielle d'inspiration pour cette nouvelle stratégie. Une partie de ce processus consistera également à créer un mécanisme de financement du développement, qui permettra de mobiliser des ressources privées, et de renforcer les synergies entre les investissements étrangers directs et l'aide publique au développement (APD).

En matière de ressources publiques, le Portugal compte atteindre d'ici 2010 l'objectif fixé par l'Union européenne pour l'aide publique au développement, soit 0,51 % de son revenu national brut. L'aide portugaise est surtout axée sur les pays les moins avancés, principalement en Afrique subsaharienne. Avec les 0,2 % de notre revenu national brut que nous consacrons aux pays les moins avancés, nous avons déjà dépassé l'objectif des Nations Unies à cet égard et

nous exhortons tous les pays développés à prêter la même attention à cet objectif.

S'il y a encore beaucoup de progrès à réaliser au niveau international pour honorer nos engagements en matière d'apports de ressources, il est peu à peu apparu qu'une plus grande créativité est nécessaire au niveau de la définition de nouveaux mécanismes de financement de la coopération au développement dans un cadre international viable. À cet égard, nous souscrivons à la position de l'Union européenne s'agissant de la Facilité de financement internationale et nous estimons que de nouveaux efforts sont nécessaires pour trouver des moyens de promouvoir une meilleure répartition de cette charge mondiale à l'échelon international.

Je tiens à souligner que le Portugal entend accroître sa participation aux efforts internationaux en matière de développement mondial. Nous considérons les Objectifs du Millénaire pour le développement comme un processus dynamique et multidimensionnel, qui exige une réponse sérieuse et responsable de tous les pays. Cela signifie également que nous pensons que la participation des pays en développement au processus international de prise de décisions est de la plus haute importance, et qu'il est la clef pour assurer l'appropriation, l'obligation redditionnelle et la bonne gouvernance.

Le Portugal croit sincèrement en un partenariat mondial qui unit les gouvernements et les organisations de la société civile tant dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud. Il reste encore beaucoup de progrès à faire pour approfondir ce partenariat. Il est devenu habituel de faire référence à la naissance de la société de l'informatique comme faisant partie du processus de mondialisation. Lorsque nous utilisons le terme « partenariat », nous disons simplement que nous devons nous efforcer de mettre nos réseaux mondiaux au service du développement. Des moments tels que celui-ci, où nous pouvons réunir, confronter et harmoniser nos visions du développement, sont des contributions fondamentales à ce processus. J'espère qu'au sommet de septembre nous pourrions tous nous rendre compte que nous avons pris des mesures supplémentaires en faveur de l'établissement d'un réseau de contacts pour le développement, qui implique tant les gouvernements que la société civile.

Cette tâche est essentielle si nous souhaitons honorer les mots éloquentes que le Secrétaire général

Kofi Annan a employés dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », avec lesquels je souhaiterais conclure. Les Objectifs du Millénaire pour le développement peuvent être réalisés d'ici à 2015 si tous ceux qui sont concernés maintenant acceptent de « s'écarter des pratiques habituelles et d'accélérer et d'intensifier de façon spectaculaire l'application des mesures » (A/59/2005, par.31).

Il nous appartient de faire en sorte que les pratiques habituelles et le partenariat pour le développement deviennent synonymes.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Giuseppe Drago, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

M. Drago (Italie) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis triste de dire qu'alors que la richesse globale mondiale s'est accrue ces dernières années, sa répartition semble être malheureusement de plus en plus inégale. Une proportion croissante de l'humanité se trouve prise dans les griffes de la faim et de la pauvreté. Il est inimaginable – impossible – qu'il y ait une mondialisation des échanges économiques et commerciaux sans une mondialisation correspondante de la solidarité.

À Monterrey, le bon programme a été défini pour apporter une solution aux problèmes actuels du financement du développement. Nous attachons une grande valeur à son principe fondateur, à savoir la responsabilité incombe au premier chef aux pays en développement eux-mêmes. Ils doivent s'appliquer avec détermination à créer des bases juridiques, politiques et institutionnelles compatibles avec une économie de marché, pour offrir à chaque femme et à chaque homme les perspectives d'avenir auxquelles ils ont droit. Et ils doivent le faire sans que cela leur soit imposé, dans le cadre et dans le respect des traditions et de l'histoire de chaque pays.

Nous sommes convaincus que l'aide publique au développement (APD) ne devrait être qu'une partie d'une stratégie plus large prévoyant des mesures pour créer des marchés financiers nationaux, attirer les capitaux étrangers, régler le problème de la dette extérieure et revoir en général les règles et les procédures du commerce et des finances internationales.

C'est sur cette base que j'aimerais maintenant donner rapidement des exemples des mesures que l'Italie a prises, et de celles qu'elle a l'intention de prendre, pour lancer la mise en œuvre de la Déclaration de Monterrey.

En termes d'aide publique au développement, comme la plupart des autres pays donateurs, nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'APD, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons également souscrit à l'engagement supplémentaire de consacrer 0,51 % du PNB à l'APD d'ici à 2010. La réalisation de cet objectif intermédiaire nécessitera de la part de mon pays un effort important, du fait des difficultés économiques et des contraintes budgétaires imposées par les réglementations fiscales de l'Union européenne. Pour ce faire, nous envisageons d'accroître les dépenses publiques en matière de coopération pour le développement, de réviser la dette extérieure de certains de nos créiteurs et, par-dessus tout, de rechercher la participation du système italien dans son ensemble, tant celle du secteur public – les gouvernements central et locaux – que celle du secteur privé – les organisations non gouvernementales, les fondations, les banques et les entreprises – à la concrétisation d'une vision stratégique qui repose sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et sur nos priorités nationales.

Nous sommes particulièrement attentifs au rôle du secteur privé en tant que moteur de la croissance économique. La coopération italienne œuvre à promouvoir l'esprit d'entreprise dans les pays en développement, en particulier dans les domaines agricoles et industriels. Nous avons décidé d'accorder la priorité aux petites et aux moyennes entreprises, en offrant notre expérience par la création de zones industrielles.

Dans la même veine que la création de nouvelles possibilités et impulsions pour la croissance économique, nous avons lancé des initiatives importantes pour encourager la canalisation des transferts financiers faits par les émigrés et le développement des systèmes de microcrédit et de microfinance liés au système bancaire italien. En 2004, par exemple, les transferts faits par les émigrés se sont élevés à 5 milliards d'euros, approximativement le double du montant de l'APD italienne.

En ce qui concerne ce qui est, sans aucun doute, le continent le plus dans le besoin, l'Italie a, ces dernières années, dirigé vers l'Afrique subsaharienne plus de 40 % de ses ressources en matière de coopération pour le développement, tant bilatéralement que multilatéralement, en coordination avec les organismes agroalimentaires des Nations Unies. Nous avons fourni 100 millions d'euros au Fonds spécial pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 36 millions de dollars pour le sixième refinancement du Fonds international de développement agricole et, pour la seule année 2004, 48 millions de dollars au Programme alimentaire mondial pour l'aide alimentaire d'urgence et pour la mise en œuvre de mesures plus ambitieuses. Cet effort a plus récemment été développé dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, une initiative qui est née à Gênes en 2001.

Réaliser efficacement les Objectifs du Millénaire pour le développement nécessite le retour complet à un endettement tolérable. Nous avons par conséquent accordé notre appui sincère à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Nous sommes fiers de signaler que, dans un effort bilatéral, nous annulons 100 % de la dette des PPTE. Depuis 2001, l'Italie a annulé 2,7 milliards de dollars de la dette de ces pays, et nous envisageons d'annuler la dette à hauteur de 4,5 milliards de dollars. Parallèlement, nous avons également appuyé le lancement par le Groupe des Huit de l'initiative visant à annuler 100 % de la dette des PPTE à l'égard de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et du Fonds monétaire international.

Mon pays prend part à un ensemble d'autres initiatives dans des secteurs différents au nom des pays en développement. Parmi celles que je pourrais citer, je mentionnerais notre appui à l'Action contre la faim et la pauvreté, lancée à l'Organisation des Nations Unies en septembre 2004 et dirigée par le Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement, ainsi que notre prise de position en faveur de la création d'une Facilité de financement internationale et de la création en son sein d'un projet pilote sur les vaccinations.

Enfin, je mentionnerais que nous proposons une initiative pour promouvoir la recherche de nouveaux vaccins contre les épidémies les plus répandues – telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose – par le

biais d'un engagement des gouvernements à acheter par anticipation des vaccins, une fois que ces vaccins auront été mis au point et distribués sur le marché.

En résumé, cela est la reconnaissance de l'attachement concret de l'Italie à l'APD. De nombreux autres pays qui ont déjà pris la parole ou qui doivent la prendre, fournissent des contributions d'une importance égale. Ce sont là des contributions importantes qui ne devraient pas être gâchées et qui devraient atteindre leurs objectifs de la manière la plus efficace possible, après un effort multilatéral concerté qui participe d'une vision partagée.

Dans un discours à l'attention d'une assemblée de physiciens et de mathématiciens, Albert Einstein a dit : « Le souci de l'homme lui-même et de sa destinée doivent toujours constituer le principal centre d'intérêt de toutes les entreprises techniques. Ne l'oubliez jamais quand vous serez au beau milieu de vos diagrammes et de vos équations. » Même si les ressources financières que les pays riches dirigent vers les pays pauvres étaient conformes aux meilleures estimations et aux modèles les plus optimistes élaborés par nos économistes, elles ne suffiraient pas à relever les énormes défis du développement auxquels nous sommes confrontés.

Nous devons redécouvrir une entente à long terme entre les États du monde, une solidarité qui fait gravement défaut, afin que nous puissions à nouveau être unis par un respect universel pour des valeurs partagées, qui visent avant tout à préserver la place centrale de la personne humaine et à protéger et soutenir nos frères et sœurs plus faibles. Une analyse de coût-utilité des nombreux instruments qui ont été déployés pour protéger ces valeurs révèle qu'ils sont inadéquats. Les malversations, la corruption, l'indifférence et l'agression d'une minorité ont trop souvent prévalu face au dévouement et à la générosité du plus grand nombre.

Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, il nous faut une instance supranationale qui ne soit pas exploitée par un seul pays ou un groupe restreint de pays agissant en fonction d'un modèle obsolète des relations internationales. Il nous faut un organe faisant autorité, doté des instruments nécessaires, qui soit le reflet impartial de tous et s'attache, avant tout, à des questions liées à l'aide au développement.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Oskaras Jusys, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

M. Jusys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à signaler que la Lituanie appuie la déclaration faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Aujourd'hui, la mondialisation exige que nous redoublions nos efforts collectifs pour lutter contre la pauvreté, dans un monde en perpétuelle mutation. Nous reconnaissons que le Consensus de Monterrey figure au premier rang des préoccupations internationales. Pour appliquer les engagements pris à Monterrey, nous devons améliorer nettement la qualité de nos partenariats mutuels et renforcer le dialogue entre pays en développement et pays développés.

L'année 2005 marque un tiers du parcours aboutissant à 2015, une année clef au cours de laquelle les Objectifs du Millénaire pour le développement devraient être atteints. Il est d'une importance capitale que nous nous interroguions sur ce qui a été fait depuis l'an 2000, quand les dirigeants du monde ont signé la Déclaration du Millénaire. La pauvreté, la faim, les maladies transmissibles, le terrorisme mondial et les atteintes aux droits de l'homme continuent de provoquer de graves difficultés dans le monde en développement. Dans certaines régions, malgré les efforts entrepris, la pauvreté s'est accrue.

Toutefois, des mesures importantes et encourageantes ont été prises à la fois par les pays en développement et par les pays développés pour éliminer ces problèmes. Aujourd'hui, les partenariats et dialogues sont fondés sur des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, avec une meilleure coordination et l'harmonisation des procédures opérationnelles. Nous devons aussi prendre note des efforts déployés par les pays en développement en vue d'améliorer la qualité de leur gouvernance, par le biais de réformes institutionnelles, d'une plus grande transparence et de la lutte contre la corruption.

L'année 2004 a marqué un changement significatif dans la carte géopolitique de l'Europe. Un certain nombre de pays, qui par le passé avaient été des bénéficiaires de l'aide internationale, sont devenus membres de l'Union européenne après avoir mené des réformes en profondeur. Tous ont exprimé leur ferme détermination d'appuyer les efforts de la communauté mondiale pour répondre aux besoins des plus pauvres

du monde. Ils ont ainsi démontré qu'ils partagent l'idéal européen de solidarité.

Il y a quelques semaines à peine, le Conseil de l'Union européenne a fait preuve d'une solidarité sans précédent en adoptant un nouvel objectif collectif de l'Union européenne pour l'aide publique au développement (APD) : atteindre 0,56 % du produit national brut consacré à l'APD d'ici à 2010, ce qui augmenterait le volume d'aide de 20 milliards d'euros à cette date. De telles mesures démontrent de façon éclatante la détermination de l'Union européenne et de tous ses États membres, anciens comme nouveaux, à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et à éliminer la pauvreté dans le monde.

Comme l'indiquait une récente déclaration faite par la présidence de l'Union européenne, « Les 10 nouveaux États membres de l'Union européenne sont en voie de se rallier aux objectifs fixés par l'Union européenne en matière d'aide publique au développement ». Tout en réaffirmant son attachement à cet objectif, la Lituanie est fermement convaincue que les pays en développement doivent renforcer leur capacité de mobiliser des ressources locales, leur engagement en faveur de la bonne gouvernance et de la prise de responsabilités, et leur capacité à consacrer l'aide reçue à la mise en œuvre de réformes. La libéralisation des échanges et la promotion de l'investissement doivent aussi jouer des rôles importants dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

J'aimerais souligner que la Lituanie a pu mettre en œuvre ce processus de réforme en une seule décennie. Ce fut une expérience véritablement unique en son genre, et je crois que nos connaissances et compétences pourraient être d'une grande utilité à de nombreux pays en développement. La Lituanie peut jouer un rôle utile en faisant partager à des partenaires potentiels son expérience dans les domaines de la gestion de la transition et, tout particulièrement, de la consolidation de l'État.

Le Président : Je donne à présent la parole au dernier orateur pour ce soir, M. Bruce Billson, Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères et au commerce extérieur de l'Australie.

M. Billson (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie reste profondément attachée au Consensus de Monterrey. L'approche intégrée qu'il préconise,

exigeant un partenariat entre pays développés et pays en développement, avec des politiques et actions exigées des deux catégories de pays, est essentielle pour progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Consensus de Monterrey reste aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était en mars 2002.

Nous savons que la clef de nouveaux progrès dans la réduction de la pauvreté et l'élévation du niveau de vie est d'engendrer une croissance économique durable et élargie. L'expérience de l'Asie de l'Est, où plus de 500 millions de personnes ont pu s'extraire de la pauvreté absolue au cours des 20 dernières années, montre que la croissance est un élément essentiel pour réduire la pauvreté et qu'elle peut générer la grande majorité des ressources requises pour le développement.

Les taux impressionnants de croissance économique et de réduction de la pauvreté en Asie de l'Est nous permettent donc d'espérer que des progrès significatifs sont possibles. Nous avons vu, dans des pays comme la Chine, l'Inde et le Viet Nam, des illustrations des énormes avantages qui découlent de la mise en place de politiques économiques saines et de réformes qui stimulent la croissance en levant les obstacles au commerce et à l'investissement.

L'Australie appuie à l'égard du financement du développement une approche intégrée qui permette de mobiliser les ressources nationales, facilite les investissements étrangers directs, libéralise les échanges et accroît à la fois le montant et l'efficacité de l'aide publique au développement (APD).

La libéralisation des échanges est un moteur fondamental d'un développement mondial durable. Nous exhortons aussi bien les pays développés que les pays en développement à accorder la plus haute priorité à la conclusion d'ici à 2006 du cycle de négociations commerciales de Doha, de l'Organisation mondiale du commerce. Un aspect particulièrement important est la réforme du secteur agricole, car c'est l'aspect du commerce international qui subit les plus fortes distorsions. D'après la Banque mondiale, la libéralisation des échanges de produits agricoles représenterait pratiquement les deux tiers de l'ensemble des gains potentiels que les pays en développement peuvent espérer du cycle de Doha.

Les pays les moins avancés ont besoin d'aide pour être en mesure de profiter des bienfaits de la libéralisation des échanges. Le programme d'aide

australien comprend des engagements significatifs, sur plusieurs années, d'un montant global de 245 millions de dollars australiens pour le renforcement des capacités liées au commerce et la facilitation des échanges commerciaux. Depuis 2003, l'Australie a aussi décidé d'admettre en franchise de droits et hors quota tous les produits en provenance des pays les moins avancés, et nous appelons tous les autres États à en faire autant.

La bonne gouvernance reste la clef de voûte du développement, car elle crée un environnement propice à l'épanouissement du secteur privé et à la création d'emplois. Cela permet aux pauvres de s'insérer dans la vie économique, réduisant ainsi la pauvreté et améliorant les moyens d'existence. Promouvoir la stabilité macroéconomique, asseoir l'état de droit, garantir le respect des droits de propriété et lutter contre la corruption sont des dimensions incontournables de ces efforts.

Comme le Secrétaire général le signale dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), la stabilité et la sécurité sont des fondements nécessaires pour la réduction de la pauvreté. Les conflits et l'instabilité minent la confiance et découragent l'investissement. Les 20 % des habitants les plus pauvres du monde subissent 80 % des guerres civiles de la planète.

L'Australie a augmenté chaque année en termes réels son aide publique au développement au cours des cinq années écoulées depuis le Sommet du Millénaire de septembre 2000. Les engagements que nous avons récemment souscrits pour la période 2005-2009 signifient que l'Australie va encore augmenter son aide publique au développement de 2 milliards de dollars australiens, en plus de notre programme d'aide existant.

Pour répondre aux défis qui nous attendent, toutefois, les approches excessivement dogmatiques et assorties de délais rigides pour la fourniture d'aide sont moins utiles que des efforts ciblés, marqués par une grande souplesse et axés sur des résultats en matière de développement.

Nous appuyons énergiquement les efforts concertés et efficaces déployés en matière d'aide et, pour l'Australie, financer l'accroissement de l'APD par des moyens traditionnels est à la fois simple, rentable et transparent.

À cette fin, l'Australie a pris un certain nombre d'engagements importants pluriannuels pour répondre aux graves besoins et relever les défis cruciaux dans la région Asie-Pacifique. Ceux-ci comprennent un nouveau partenariat de 1 milliard de dollars australiens avec l'Indonésie en faveur de la reconstruction et du développement; le décaissement de 841 millions de dollars australiens au cours des quatre prochaines années pour la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon chargée du rétablissement de l'ordre public et de la reconstruction des institutions et de l'économie du pays; et un engagement de dépenses à hauteur de 600 millions de dollars australiens pour lutter contre le VIH/sida.

L'Australie continue à appuyer l'allègement de la dette, consenti au niveau multilatéral par le biais de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La récente proposition du Groupe des Huit (G-8) qui appelle à de nouveaux allègements de la dette au niveau multilatéral jouit du ferme appui de l'Australie. La région Asie-Pacifique compte plus d'un quart des pays les moins avancés du monde et plus des deux tiers des pauvres du monde. Les besoins en développement de la région sont vastes et divers, et ils nécessitent l'attention et l'engagement constants de la communauté internationale. Le Consensus de Monterrey a identifié les besoins particuliers des petits États insulaires en développement. Notre vaste expérience des difficultés rencontrées par nos petits voisins insulaires du Pacifique a renforcé notre détermination et la permanence de nos efforts dans notre soutien à nos partenaires des Îles du Pacifique ces dernières années. Nous appuyons pleinement la Stratégie de Maurice en tant que cadre de développement pour les petits États insulaires en développement.

Nous nous félicitons de ce que la communauté internationale prenne de plus en plus conscience des défis particuliers auxquels se heurtent les États fragiles ou sortant d'un conflit. Le désengagement auprès d'États fragiles n'est pas une option viable, en revanche l'engagement doit être par nature intégré et novateur.

Pour terminer, l'Australie continuera à appuyer le Consensus de Monterrey en tant que cadre solide pour le développement et la réduction de la pauvreté.

La séance est levée à 18 h 5.